

1586-1652

Nicolas de Bailleul

Seigneur de Soisy



Armoiries
de la famille de Bailleul



Portrait de
Nicolas III de Bailleul



Nicolas III de Bailleul

Le personnage le plus illustre de cette famille fut **Nicolas III de Bailleul**, le premier de la dynastie des Bailleul soisiens. Pourtant, aucune biographie ne lui a été consacrée. On peut le regretter, tant sa carrière au service des rois **Louis XIII** et **Louis XIV**, pendant la régence de la reine Anne d'Autriche, est exemplaire.

Conseiller au parlement de Paris à l'âge de 20 ans, en 1606, il est nommé **maître des requêtes**, 10 ans plus tard.

En 1621, il devient lieutenant civil au Châtelet de Paris, puis en 1622, il est élu prévôt des marchands de Paris, responsable de l'administration de la capitale avec le prévôt de Paris. Satisfait de son travail, le roi **Louis XIII** le fait réélire à deux reprises (1624 et 1626).

En 1628, il obtient la charge de **président en la cour du Parlement de Paris**, puis, en 1630, devient **chancelier de la reine Anne d'Autriche**, qui après la mort de **Louis XIII** l'appelle au conseil de régence en le nommant **surintendant des finances**, en juin 1643.

Quatre ans plus tard, il est nommé **ministre d'Etat**. De retour au Parlement en 1651, il est **second président**. Il joue un rôle important pendant les troubles de **la Fronde**, ne perdant jamais de vue les intérêts du roi et de la reine.

Il meurt peu de temps avant la fin de **la Fronde**, en août 1652.

Une famille fidèle à Soisy

De tous les personnages historiques importants qui ont fréquenté la commune de Soisy, la famille de Bailleul est de loin celle dont la fidélité est la plus imposante.

En effet, depuis l'acquisition de la seigneurie de Soisy-sur-Seine, le 3 septembre 1620, par Nicolas de Bailleul, jusqu'à la mort de son arrière-petit-fils Nicolas-Louis de Bailleul, le 17 octobre 1737, ce sont quatre générations représentant la famille qui se succèdent comme seigneurs de Soisy-sur-Seine.

Cette longue présence explique l'apposition de l'écusson des Bailleul sur le blason de la commune.



Armoiries
de la ville de Soisy-sur-Seine

Remerciements au Comité culturel

Exposition sur la base de l'exposition du Comité Culturel réalisée en 2005.

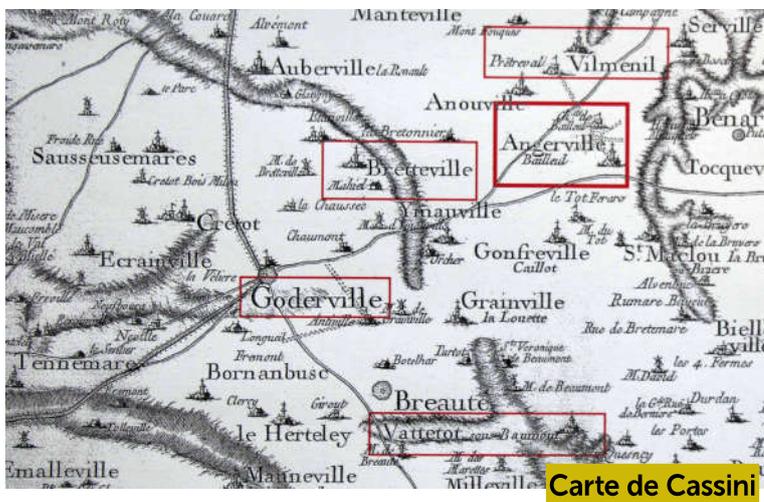
Nicolas de Bailleul

Une famille normande

Au pays de Caux...

La plupart des sources fait remonter l'origine des Bailleul de Soisy à une branche normande installée dans le **pays de Caux**, autour d'**Angerville-Bailleul**.

Pourtant, quelques interrogations subsistent, notamment sur l'activité de cette famille en Normandie, sur ses relations avec le pouvoir royal et son appartenance à la noblesse. Il est admis que le père de **Nicolas III de Bailleul** est venu, dans les années 1560, s'installer à Paris et dans la région parisienne, exerçant, pendant près de quarante ans, la charge de valet ordinaire des rois **Charles IX**, **Henri III** et **Henri IV**, comme chirurgien du roi.



Carte de Cassini

Généalogie des Bailleul «normands»

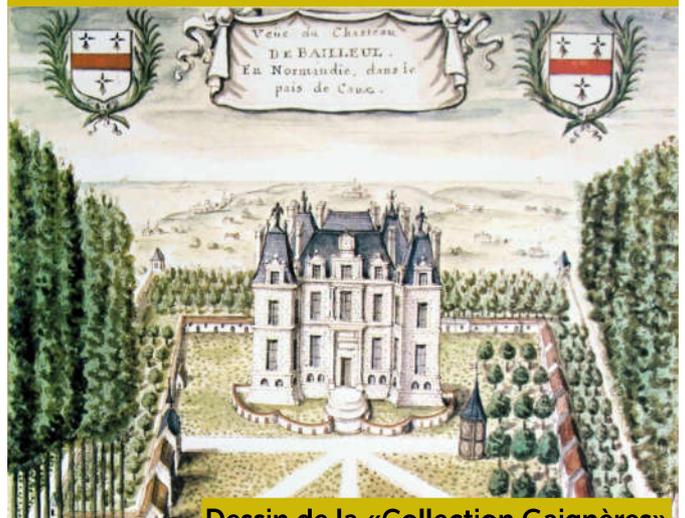
On compte cinq générations en descendance directe, tout d'abord **Pierre de Bailleul**, puis **Jean de Bailleul**, son fils, puis **Nicolas I de Bailleul** marié à **Marie Hervieu**, et enfin **Nicolas II de Bailleul** marié à **Marie Habert**, père de **Nicolas III de Bailleul**.

Le Château d'Angerville-Bailleul

Le château de Bailleul, situé à **Angerville-Bailleul** (Seine-Maritime), est sans doute l'un des témoignages les plus parfaits de l'architecture du dernier tiers du XVI^e siècle, en Normandie.

Pourtant de nombreuses questions se posent à son sujet, notamment les circonstances dans lesquelles il a été construit dans un style très différent des manoirs normands et très proche de la Renaissance française. Sa date de construction va, selon les historiens, de **1543** (abbé Hebert) à **1560** (Palustre), en passant par **1555** (Sauvageot, Pérouse de Montclos).

La famille de Bailleul s'est installée à Angerville aux alentours de **1470**. C'est **Bertrand de Bailleul**, petit-fils de **Pierre de Bailleul** qui fit construire le château. Alors valet de chambre de **François I^{er}**, **Bertrand de Bailleul** fait preuve d'un goût assuré dans la construction de cet édifice.



Dessin de la «Collection Gaignères»

Le Château d'Angerville-Bailleul



Aujourd'hui...

Le château de Bailleul, posé au milieu de très beaux arbres, intrigue en plein pays cauchois, où l'on est habitué aux manoirs à pans de bois. D'allure défensive, on est ensuite frappé par la débauche d'éléments décoratifs d'une grande finesse (le porche, les lucarnes, les épis de faîtage... Du parc à la française, très dessiné, il reste les grandes perspectives, comme cette allée de 2 km bordée d'arbres de 30 mètres de hauteur. Le XIX^e siècle y a amené des influences anglaises, assouplissant le dessin, détruisant parfois certaines symétries.

Diane sortant de l'eau



Bosquets taillés en étranges «tortues»



Nicolas de Bailleul

Arrivée en région parisienne (1560/1570)

Installation à Paris...

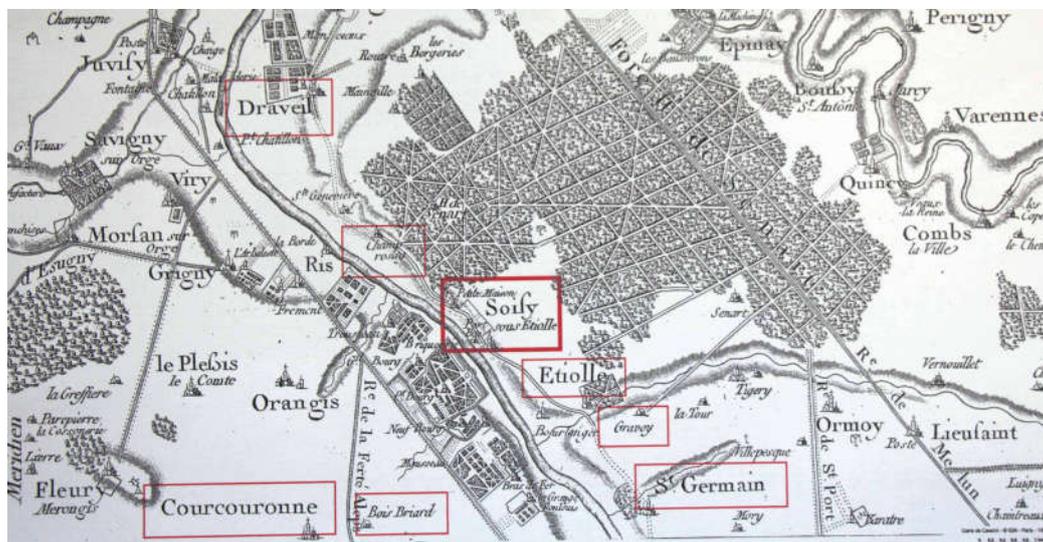
On peut situer le départ de **Nicolas II de Bailleul** (1544-1610), le père de **Nicolas III de Bailleul**, vers Paris, entre 1560 et 1570. **Charles IX**, roi de 1560 à 1574, appréciait sa bonne volonté naturelle et sa «merveilleuse industrie». Il l'envoya plusieurs fois en ambassade vers Henri, duc d'Anjou, roi de Pologne et futur **Henri III**. Il poursuivit ses «services» auprès de ses successeurs, **Henri III**, puis **Henri le Grand**.

Les acquisitions à Courcouronnes

De 1598 à 1608, **Nicolas II de Bailleul** va constituer un grand domaine autour de **Courcouronnes**.

Le 16 juin 1598, il acquiert la terre et seigneurie du **Plessis-Briard** : «*Anne Dutillet cède à Nicolas (II) de Bailleul sa terre et seigneurie du Plessis-Briard, consistant en une maison seigneuriale, bois, prés, censives, droits de justice, fiefs et autres biens, cens et rentes*».

De 1599 à 1608, il étend ce domaine par l'acquisition d'une quinzaine de parcelles se composant de terres (48,5 arpents, 72 quartiers et 171 perches), de terres labourables (118,5 arpents et 23 perches), de bois taillis (3,5 arpents et 7 quartiers), d'une maison en ruine et de trois mesures.



L'écu d'or soleil



1 écu d'or soleil = 3 livres

Légende

1 «arpent de Paris» = 3 420 m²

1 «quartier» = 1/4 d'arpent

1 «perche» = 5,85 mètres

Les acquisitions à Soisy, Draveil et Etiolles

Avant son mariage avec **Nicolas II de Bailleul**, **Marie Habert** avait obtenu par succession de son premier époux «une maison sise rue de la Poterie à Paris et une maison avec vigne et autre bien à **Soisy**».

Le 6 décembre 1587, **Nicolas II de Bailleul** achetait à «*Claude Jacquineau, manouvrier de Soisy et Jehanne Guibert, sa femme, la moitié d'une maison en indivis, contenant une travée et jardin joignant, sis à Soisy en la grande rue du Donjon, pour le prix de 10 écus d'or soleil*».

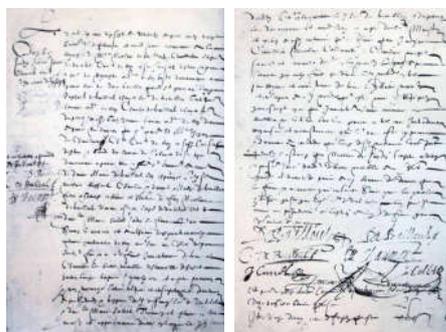
Puis de 1590 à 1600, il dépensera en tout, à Soisy, «370 écus d'or soleil, 146 sous et 60 livres tournois» pour des terres, des terres labourables, des vignes, des bois taillis, une «saussaye» d'un demi-quartier, une maison et une mesure.

Dans une moindre mesure, **Nicolas II de Bailleul** fit de même autour de **Draveil**, entre 1598 et 1606, avec 7 contrats d'achat concernant des bois taillis, des terres et des prés (pour la somme de «267 écus d'or soleil et 74 livres tournois»).

D'autres acquisitions furent faites à **Etiolles** ; 5 contrats, entre 1593 et 1599, pour des terres labourables, des vignes et bois taillis, contre la somme de «44 écus d'or soleil».

L'héritage de Nicolas III de Bailleul

Après le décès de **Nicolas II de Bailleul** (1610) et de **Marie Habert** (1617), un inventaire de 115 pages liste, dans la partie «*titres et papiers*», les acquisitions de Soisy-sur-Seine, de Draveil et son lieu-dit Champrozay, de Saint Germain le vieux Corbeil et son lieu-dit Gravoy, et d'Etiolles.



Nicolas de Bailleul

Conseiller au Parlement de Paris (1606)

Nous en apprenons plus sur **Nicolas III de Bailleul**, le premier seigneur de Soisy-sur-Seine, par un auteur du XVII^e siècle, **Scévole de Sainte Marthe**, dans un ouvrage daté de 1644, composé en latin et mis en français par G. Colletet : *«Eloges des hommes illustres qui depuis un siècle ont fleuri en France dans la profession des lettres»*.

Nicolas III de Bailleul est le fils aîné de **Nicolas II de Bailleul**. Ce dernier, comme nous le rappelle **Scévole de Sainte Marthe**, devint valet de chambre du roi Henri IV : *«Aussi à la suite continuelle et assidue de ses pieux et charitables offices, l'insinua bien avant dans les bonnes grâces des princes et des plus grands seigneurs du royaume. Enfin, riche d'honneur et de réputation, il mourut à Paris l'an 1610 du desespoir qu'il conçut de l'horrible et détestable parricide commis en la personne sacrée du Roy Henry le Grand, son bon maistre»*.



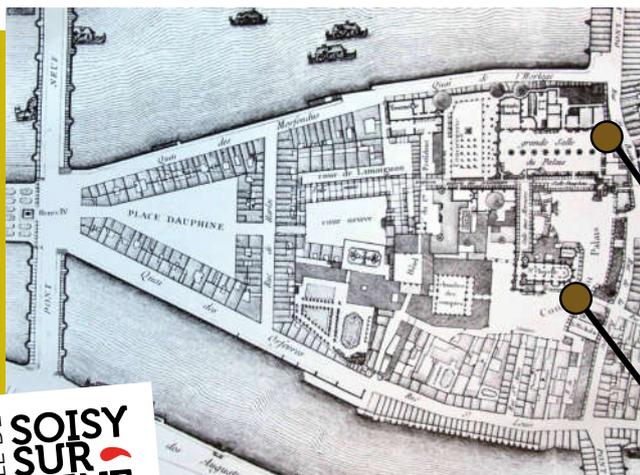
«Le Palais» dans la première partie du XVII^e siècle

Le roi Henri IV nomme Nicolas III de Bailleul conseiller au Parlement de Paris

«Les jeunes fils de cet excellent homme dont je fais l'éloge», poursuit Scévole de Saint Marthe, «paraissent maintenant avec honneur dans la cour du roy».

Nicolas III de Bailleul a eu le bonheur d'avoir été, dès sa jeunesse, nourri et élevé dans l'étude des bonnes lettres, *«par les ordres du Roy Henry le Grand. Aussi fit-il en cela de si grand progrès et monstra, presque dès son enfance, de si nobles eschantillons de sa vertu future, que le Roy, mesme ravy de la beauté de son esprit, le prit en singulière affection et luy donna, quoy qu'il fût fort jeune, une charge de conseiller au parlement de Paris»*.

C'est, en effet, en 1606, que **Nicolas III de Bailleul** devint conseiller. Deux ans après, il épouse **Louise de Fortia**, fille de **Bernard de Fortia**, conseiller au Parlement de Paris.



Le Palais

Le Parlement de Paris

comprenant la «grande salle du Palais»,
la grande chambre,
la chambre de la tournelle,
et les appartements du premier président

La Sainte Chapelle

Scévole de Sainte Marthe



Les «Sainte Marthe» constituent une famille d'auteurs des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, dont Voltaire a dit : *«Cette famille a été plus de cent années féconde en savants et le nom des Saint-Marthe est de ceux dont le pays a le plus de sujet de s'honorer»*. Scévole de Sainte Marthe, proche des rois Henri II et Charles IX, fait une carrière remarquable de contrôleur des finances, maire de Poitiers, trésorier de France du Poitou. Il produit une œuvre considérable, faite de poésies latines (Odes, Sylves, Epigrammes, Elégies), mais aussi françaises (Métamorphoses sacrées, Poésie royale, Poésie mêlée, le Bocage des sonnets, Vers d'amour et Alcyons, les Imitations), ainsi que quelques ouvrages en prose (Les éloges, Lettres de Scévole). En 1644, il rédige «Les éloges». 150 personnages y sont représentés, dont Nicolas III de Bailleul.

Nicolas de Bailleul

Maître des requêtes (1616)

Nommé par le roi Louis XIII

Louis XIII, «Louis le juste, marchant sur les traces glorieuses du Roy son père, le pourveut d'une charge de Maître des Requestes». Nicolas III de Bailleul acquit cette charge en 1616. C'est dans le cadre de cette fonction que le roi lui confia «de temps en temps, des affaires importantes à la France, tantost en Normandie, tantost dans les autres provinces du royaume», nous explique Scèveole de Sainte Marthe qui ajoute que le roi «l'envoya mesme en ambassade vers le duc de Savoye, où il rendit des preuves si éclatantes de la force de son jugement et de son éloquence, que pour récompenser ces fidèles services, il l'honora à son retour du titre de conseiller d'Etat et de président du Grand Conseil».

Maître des requêtes

C'est dans cette fonction que Nicolas III de Bailleul apprit son métier de magistrat, mais surtout, se fit remarquer du roi. Il faut comprendre que les maîtres des requêtes occupaient une place comparable à celle des énarques, aujourd'hui. Cette fonction administrative et judiciaire comportait de nombreuses attributions, variées et bien en vue.

Ainsi, les maîtres des requêtes :

- servaient, par trimestre, au Conseil du Roi, où leur rôle essentiel consistait à assurer l'examen et le rapport des requêtes présentées au souverain ;
- servaient, également par trimestre, aux requêtes de l'hôtel, juridiction extraordinaire établie depuis le début du XV^e siècle au Palais, dans l'île de la Cité, où ils jugeaient les procès relatifs à la possession et à l'exercice des offices royaux ;
- assistaient le chancelier à la grande chancellerie, notamment pour le service du sceau et les procès en matière de faux ;
- avaient entrée, séance et voix délibérative au Parlement de Paris et dans les autres parlements ;
- faisaient aussi des tournées d'inspection, des «chevauchées», dans les provinces ;
- se voyaient confier de plus en plus souvent des commissions extraordinaires, comme exécuter des édits ou des arrêts du Conseil et assister un ambassadeur ou un gouverneur.



Le roi Louis XIII (1601-1643)
par P. de Champaigne

«Rue des deux-boules»

A cette époque Nicolas III de Bailleul habitait Paris, «rue des deux-boules», paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, «en son hôtel», bâtiment de modeste dimension, avec cour, cuisine et salle au rez-de-chaussée, deux chambres au premier, deux chambres et un garde-meuble au second, un grenier sous le toit.

Le couple mène une existence aisée, sans être positivement riche. Pour leurs courses en ville, ils utilisent un carrosse recouvert de cuir, garni à l'intérieur d'une simple serge grise, luxe rare avant 1625. Ils ont 4 chevaux dans leur écurie.

Ils recherchent, dans leur intérieur, plutôt le confort que le luxe. Deux de leurs chambres sont revêtues de huit pièces de tapisserie des Flandres «à bêtes et à bocages», la troisième de cinq tissus non dénommés, la quatrième montre ses parois peintes d'un badigeon. Les tapisseries sont estimées à 562 livres.

Le mobilier est en bois de noyer ; les lits également, à bas piliers, massifs, sans décoration, garnis de couvertures en catalogne blanche, rouge ou verte. Le plus beau d'entre eux est orné de pesantes étoffes écarlates à crêpines et boutons de soie, estimé à 400 livres.

Cinq petits tableaux de valeur modeste et un médiocre miroir de Venise (apprécié 7 livres) sont fixés au mur. De nombreux tapis de Turquie recouvrent les tables et sont placés au pied des lits.

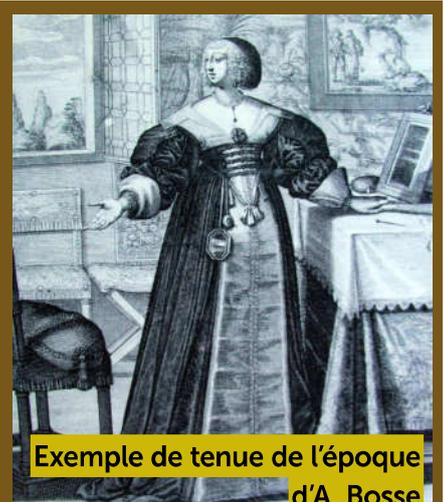


Madame de Bailleul

Louise de Fortia semble être une femme coquette. Dans ses coffres, on trouve, parmi les lingeeries fines dont elle est abondamment pourvue, de la chemise en toile de Hollande, du collet à broderie ou dentelles empesées. Elle marque une attirance pour le satin ; plusieurs robes sont faites de cette étoffe. L'une d'elles, incarnate et aurore, parsemée de fleurs, est brodée d'un riche galon d'or. Une autre, jaune, à bande de satin colombin, lui plaît à ce point qu'elle fait confectionner, pour l'accompagner, dans ce même ton colombin, ses bas de soie, ses parures et roses de souliers. Elle apprécie également le taffetas, le velours et même la serge de soie.

Quand elle se rend par la ville à quelque souper d'apparat, elle fait embellir ses habits de boutons, accroche à ses oreilles ses lourdes boucles en forme de «croissant», entoure son col d'un collier à pendeloques et ses poignets de bracelets, le tout d'or resplendissant de perles et de diamants.

Ses bijoux sont estimés à 4 173 livres. Suite à son décès, le 31 octobre 1618, un inventaire fait état de sa robe de chambre de satin feuille morte à passements et boutons soie et or, de sa «toilette», tendue de velours incarnat et recouverte d'une fine dentelle à réseaux bordée de point coupé.



Exemple de tenue de l'époque
d'A. Bosse

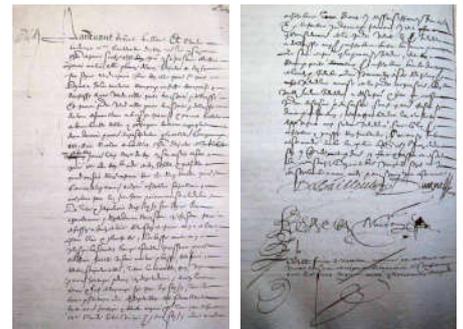
Nicolas de Bailleul

Acquisition du domaine de Soisy (1620)

Nicolas III de Bailleul fait l'acquisition du domaine de Soisy, le 3 septembre 1620

Par un acte passé «pardevant Robert Tulloue et Claude Baudouyn, notaires au Châtelet de Paris, **Nicolas III de Bailleul**, «seigneur de Vattetot, Le Tremblay et autres lieux, conseiller du Roy, maître des requêtes de l'hôtel du Roy, président du grand conseil, demeurant à Paris, rue des Deux-Boules, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois» achète à **Pierre Mortier**, «abbé et baron d'Evron, seigneur de Soisy sur Seine, demeurant à Paris, Place royale, paroisse Saint Paul», «**la terre, seigneurie de Soisy sur Seine, appartenances et dépendances**, consistant en un château fermé de fossés à fond de cuve reversant de pièces où il y a de l'eau, pour l'évier et planchette, basse-cour où il y a plusieurs bâtiments, grange, étable, pressoir et autres, haute justice, moyenne et basse, censives, rentes seigneuriales, terres labourables, prés, vignes et autres héritages et droits en dépendances, la ferme et fief de la Grange, sis près de Soisy, avec terres et héritages en dépendant, autres héritages et rentes acquises par Claude Belot, seigneur de Soisy et par toutes autres personnes dont il avait les droits, tels qu'il les avait acquis de Philippe Poyaton, femme et procuratrice de Fery Hutel, bourgeois d'Amboise, héritière universelle du sieur Belot, son oncle, relevant du chapitre Notre-Dame de Paris, à cause de sa seigneurie de Mons et chargés envers lui, de droits seigneuriaux et féodaux, selon la coutume de Paris, moyennant la somme de **60 000 livres tournois**, dont 44 000 seront versés directement aux créanciers du vendeur, d'ici un an et demi et le reste, soit 16 000 livres seront payées au vendeur, dans les 3 ans à venir, avec les intérêts courant au dernier 16» (soit **6,25%** d'intérêt).

Seule «vue» connue du château seigneurial de Soisy



Acte de vente du domaine de Soisy
le 3 septembre 1620

Evolution du château seigneurial et de son parc sur plus d'un siècle (1708-1821)



En 1708



En 1777



En 1821

Nicolas de Bailleul

Lieutenant civil (1621)

Lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris

Scévole de Sainte Marthe nous apprend que le roi, «*pour luy tesmoigner d'autant plus la véritable estime qu'il faisoit de sa vertu et l'inclinaison qu'il avoit à l'aimer et à le favoriser, le gratifia de la charge honorable de lieutenant civil*». Ainsi, **Nicolas III de Bailleul** remplaça, en tant que «*lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris*», le **26 février 1621, Henri de Mesmes**, nommé le jour même «*président en la grande chambre de la court du parlement, que l'on appelle président au mortier, au lieu de feu monsieur L'Escalopier*».

Plus tard, en **1622, Nicolas III de Bailleul** remplacera aussi **de Mesmes** à la tête du bureau de la ville de Paris, comme prévôt des marchands.

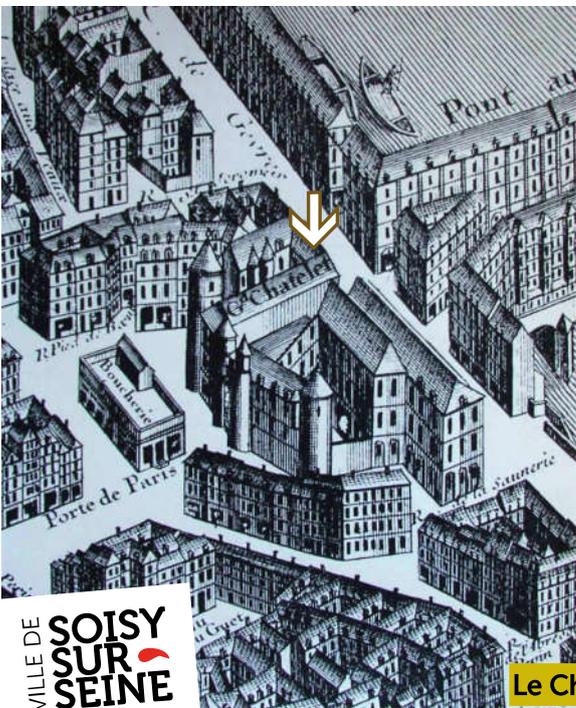
Les personnes les plus distinguées de la robe se disputèrent l'honneur de remplir cette charge. On trouve les plus grands noms de la magistrature, **Séguier, de Mesmes, Le Camus, Miron, Le Jay, de Bailleul, Dargouges...** Fréquemment les lieutenants civils cumulaient leurs fonctions avec celle de prévôt des marchands. Ce fut le cas de **Nicolas III de Bailleul** qui fut **lieutenant civil de 1621 à 1628** et **prevôt des marchands de 1622 à 1628**.

Son rôle

Le **lieutenant civil** tient le siège au **parc civil** avec une colonne de **conseillers**. Ce tribunal ouvre tous les jours, sauf le lundi et les jours de vacances ordinaires. On y fait la publication des **ordonnances, édits, déclarations et règlements**. On y lit tous les actes qui doivent être publiés, les **certifications de criées**. On y vient requérir et accepter les **gardes nobles** et les **gardes bourgeoises**.

Enfin, on y plaide les causes de matières **bénéficiales et ecclésiastiques**, les causes de **l'état des personnes** (héritiers, séparation entre mari et femme, lettre de répit, cessions de biens, interdiction de personnes, servitudes, contestations relatives aux appositions et levées de scellés...), les **contestations** entre officiers pour la **préséance** et les fonctions de leurs offices, les **poursuites de criées, de décrets** et d'ordre, de **vente par licitation**, de **testaments**, de partages de **successions**, de **comptes de tutelle** et autres affaires civiles dont la connaissance appartient au Châtelet et qui ne sont pas attribuées à une autre chambre. S'y plaident également les causes sur **placets**.

Cette audience est très chargée d'affaires.



Audiences et chambres

A la levée du **parc civil**, un des conseillers tient l'**audience ordinaire** où l'on juge ce qui a rapport à l'instruction des affaires, les communications et remises de pièces.

Un des lieutenants particuliers et une colonne de conseillers tiennent l'**audience du présidial**.

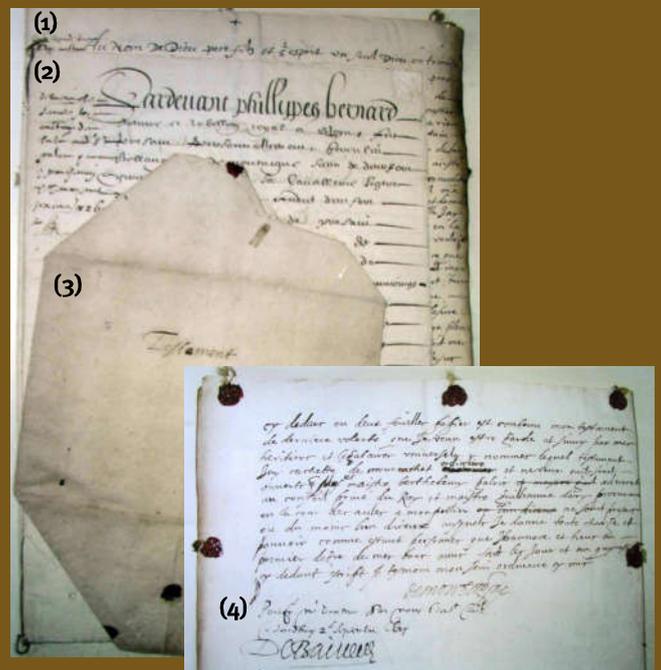
Un autre lieutenant particulier préside à la **chambre du conseil**.

Le **lieutenant civil**, et en son absence un lieutenant particulier, tient seul, sans l'assistance d'aucun conseiller, l'audience de la **chambre civile**, les mercredis et samedis, et les jours de séance après-midi.

Ouverture du testament «de Montagny»

Voici un exemple d'ouverture du testament d'une personne qui signe **de Montagny**. On y remarque quatre documents :

- le **testament (1)** qui commence par «*Au nom de Dieu père filz et st esprit un seul Dieu en trinité,...*»
- l'**acte du notaire (2)** : «*Pardevant phillypes bernard notaire et tabellion royal à Bloys,...*»
- l'**enveloppe cachetée** : «*Testament*»
- le **paraphe du lieutenant civil** : «*Parafé ne varietur par nous lieutenant civil ce jourd'huy 2^e septembre 1627. De Bailleul.*»



Le **lieutenant civil** expédie une multitude d'affaires ; il juge toutes les contestations qui s'élèvent à l'occasion des **scellés**, des **inventaires** et autres différents qui donnent lieu à des référés de la part des officiers ; il dresse les **procès-verbaux** d'assemblées de parents pour les élections des **tuteurs**, des **curateurs** ou pour les interdictions et les **procès-verbaux** préparatoires aux demandes en **séparation**. Il fait et paraphe l'**ouverture des testaments** trouvés cachetés après la mort des testateurs, en présence des parties intéressées, lorsque le testament n'a point été déposé chez un notaire. Le **lieutenant civil** dresse les rôles des **causes d'appel** qui se plaident le jeudi au **présidial**. En matière civile, toutes les **requêtes** présentées au Châtelet sont adressées au prévôt de Paris ou au lieutenant civil.

Nicolas de Bailleul

Lieutenant civil (1621-1628)

Nicolas III de Bailleul et la crise de 1621

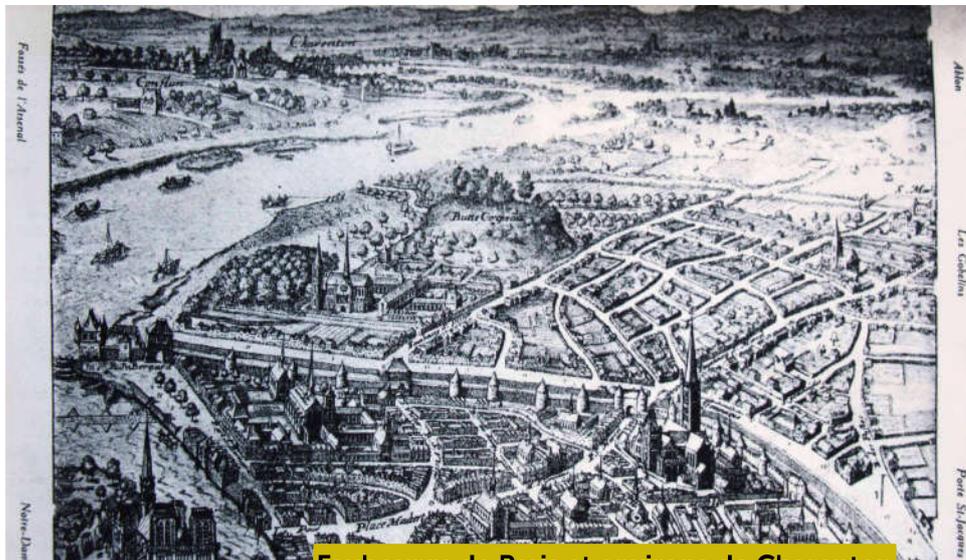
On va voir **Nicolas III de Bailleul** à l'œuvre dans ses fonctions de **lieutenant civil**, conjointement avec **Henri de Mesme, prévôt des marchands** et le **duc de Montbazou, gouverneur de la ville de Paris**, à l'occasion d'une crise grave qui touche les protestants de Paris, entre le **25** et le **28 septembre 1621**. Ces événements se produisent alors que le roi est absent de la capitale, parti en guerre contre les huguenots du Sud-Ouest. Déjà l'année précédente, l'annexion du Béarn et de la Navarre et le rétablissement du catholicisme (et l'exclusion des protestants des conseils souverains de la vicomté) avaient créé des heurts. Là, certains des princes protestants appellent à une reprise des hostilités au cours de leur assemblée, réunie à La Rochelle, comme **Henri de Rohan** et son frère.

En février 1621, Privas est prise par les protestants. Le 27 mai 1621, le roi signe une déclaration, dans laquelle sont déclarés criminels de lèse-majesté tous les sujets du roi retirés à La Rochelle et tous ceux qui les favorisent.

C'est **Nicolas III de Bailleul** qui, dans ses fonctions de **lieutenant civil**, prépare et enregistre la «*forme du serment que doivent faire ceux de la religion prétendue réformée de la ville de Paris, en conséquence de la déclaration du Roy donné à Niort le 27 mai 1621*». Un grand nombre de réformés signèrent cette déclaration exigée du roi.

La campagne contre les places protestantes se poursuit. Le roi en personne, aidé du connétable **Luynes**, assiège, prend et démantèle **Saint-Jean d'Angély**, puis en **août 1621**, assiège **Montauban**. C'est un échec, au cours duquel le **duc de Mayenne** est tué. La nouvelle de sa mort parvint à Paris le **22 septembre 1621** et mit en mouvement, contre les protestants de Paris, la population fanatique qui regrettait l'époque de la Ligue ; «*le peuple de Paris s'émut et alla brûler le temple de Charenton*».

Le lieutenant civil, **Nicolas III de Bailleul**, fit de grands efforts pour réprimer le désordre. Il rédigea «*un procès verbal de tout ce qui se passa dedans et dehors la ville, les 26 et 27 septembre 1621, en l'esmotion du peuple contre ceux de la religion prétendue réformée, où c'est qu'une femme fut tuée dans le fossé de la Bastille, et un faiseur de peignes, son filz, et un maistre d'escolle au faux bourg Saint-Marcel, un sieur Sauvat, chanoine de la Sainte-Chapelle en Brie, fust blessé à la teste, estant pris pour un ministre. Et le temple de Charenton bruslé, avec sa grande maison joignante destinée à un collège et avec la vieille maison du concierge et les maisons d'Arnault et Louvigny, outre deux hommes tuéz en la vallée de Fécamp*».



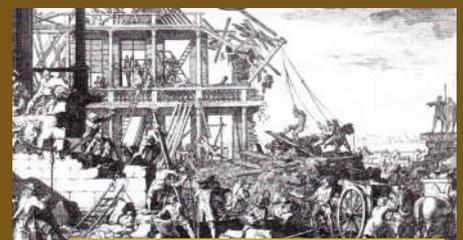
Faubourgs de Paris et environs de Charenton d'après le plan de Mérian (1615)

Dans le procès verbal, on voit comment **Nicolas III de Bailleul** «*mande les commissaires dudict Chastelet, afin de tenir main forte à l'exécution des édits sur ces faistz, et moienner que la sureté publique fût maintenue*». Il leur «*enjoind demeurer en leurs quartiers avec assistance, s'opposer, empescher et mettre en ordre aux tumultes qui pourroient arriver sy aucuns survenoient*», il se fait accompagner «*d'autant de sergens à verge dudict Chastelet*», il collabore avec «*quinze ou vingt des archers des gardes de monsieur le duc de Montbazou, gouverneur de Paris, tous aiant leurs casacques et estant à cheval*», aussi avec «*le prévost de l'île, accompagné de 22 ou 23 de ses archers à cheval, le lieutenant criminel de robe courte, conduisant ses archers à pied*». Il montre comment, pendant deux jours, ses commissaires s'activent sur le théâtre des opérations, menant des prisonniers à la Bastille, apaisant le peuple, s'interposant pour mettre en lieu sûr des protestants que la foule excitée menaçait, faisant enlever des morts et les conduisant à la basse geôle du Châtelet pour y être reconnus, arrêtant des suspects pour les interroger de façon à connaître la vérité sur l'incendie du temple protestant de Charenton.

Le Temple de Charenton

1^{er} Temple de Charenton (1606-1621)

estampe de Pérelle



Démolition du Temple (1621)



Reconstruction du Temple (1624)

Nicolas de Bailleul

Prévôt des marchands (1622-1628)

Une nouvelle dimension en 1622

La carrière de **Nicolas III de Bailleul** va prendre une nouvelle dimension à partir de **1622**. En effet, il est nommé prévôt des marchands, le 22 mars 1622, fonction qu'il cumule avec celle de lieutenant civil. Ses fonctions seront confirmées tous les deux ans jusqu'en 1628, par le roi Louis XIII, à la direction exigeante et prestigieuse de la ville de Paris. Il se positionne alors comme un fidèle serviteur du roi.

«*De par le Roy. tres chers et bien amez, ayant toujours recongneu nostre amé et féal conseiller en nostre Conseil d'Estat et Lieutenant civil en nostre bonne ville, prevosté et viscomté de Paris, le sieur de Bailleul, fort affectionné au bien de noz affaires et service et du publicq, nous désirons qu'il soit promeu en la charge de Prévost des Marchans de nostredicte bonne Ville à la prochaine ellection qui s'en doit faire. A ces causes, nous vous mandons et ordonnons que vous ayez à luy donner voz voix et suffrages à ladite prochaine ellection, vous conformant en cela à ce qui est de noz bonnes intentions, qui ne tendent que au bien et advancement des affaires de nostredicte bonne Ville, repos et tranquillité d'icelle. N'y faicte donc faulte. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le IIIe jour de Mars 1622.*

Les lettres de cachet que le roi adresse à la ville sont lues solennellement par le prévôt des marchands, le président **de Mesmes** aux 4 échevins, 14 conseillers et 14 quartiniers convoqués et demandent instamment à l'assemblée de l'élire. C'est le **16 août 1622** qu'une assemblée sera convoquée pour procéder à cette élection, ainsi qu'à celle de deux échevins. Son élection et ses réélections montrent l'intérêt que le roi lui portait. En le nommant à la tête du **bureau de la ville**, il place un personnage déterminé à le servir.



La Maison de Ville de Paris



Vue de l'hôtel de Ville et de la place de Grève

Le statut de la ville de Paris

La capitale apparaît très différente des **villes de bourgeoisie**, gouvernées par un **corps** de ville, comme Bordeaux, Lyon ou Marseille... Toulouse, ou encore des **communes**, des associations d'habitants unis par un serment, comme Arras, Bayonne ou Beauvais...

Paris doit être considérée comme le type même de la **ville seigneuriale**. Le roi, son seigneur suprême, y conserve la majeure partie de ses droits, à l'exception des justices de ses vassaux et certaines attribution de police qu'il concède au **bureau de la ville**.

Ce **bureau de la ville** a été réglé par une ordonnance de **1415**. Celle-ci distingue le **petit bureau**, composé du **prévôt des marchands**, des quatre **échevins**, du **procureur** du roi et de la ville, du **greffier** et du **receveur** ; et le **grand bureau**, ou **conseil de la ville**, qui est composé des personnages précédents et, en plus, de **24 conseillers**.

Le corps électoral du bureau

Le **bureau de la ville** est élu selon un système comportant plusieurs degrés dans lesquels les **dizainiers**, **cinquanteniers** et **quartiniers** de 16 quartiers de Paris jouent un rôle primordial.

Les **dizainiers** et **cinquanteniers** sont élus pour 2 ans par les bourgeois de leur circonscription. Les **quartiniers**, leurs supérieurs, le sont par une assemblée de **cinquanteniers** et de notables.

Après leur élection les **quartiniers** dressent, chacun dans son quartier, des listes de notables, à partir desquelles le **prévôt des marchands** et les **échevins** choisiront les **24 conseillers** de ville. Puis, ils participent à l'élection du **prévôt des marchands** et des **échevins**, élus pour 2 ans.

Le jour de l'élection du **prévôt des marchands** et des **échevins**, les **quartiniers** présentent, à l'hôtel de ville, des procès verbaux de ces élections par quartier.

Les compétences du prévôt

La plus grande part des tâches administratives et judiciaires est le fait du **Parlement** et du **Châtelet**. Toutefois, la part du **bureau de la ville** n'en apparaît pas moins considérable : **entretien des ponts**, des **quais**, des **fontaines**, **direction des fêtes** et des **réjouissances**, **navigation sur la Seine**, **approvisionnement en grains et en vins**... Pour l'aider, le **prévôt des marchands** dispose d'officiers et de commis : sergents, huissiers, architectes, maître d'hôtel, capitaine d'artillerie, commis aux écritures... et pour assurer sa sécurité, le bureau dispose de trois compagnies de **cent archers de la ville**, commandées par un colonel.

Le **prévôt des marchands** travaille avec ses adjoints et assesseurs ; les **échevins** ont, eux, la responsabilité d'un secteur d'administration et rendent compte au **prévôt** ou au **conseil**. Le consentement de ce dernier est d'ailleurs nécessaire pour tous les actes importants. Les «*remontrances*» adressées au roi par ce **conseil** ont la même gravité que celles du **Parlement**.

Nicolas de Bailleul

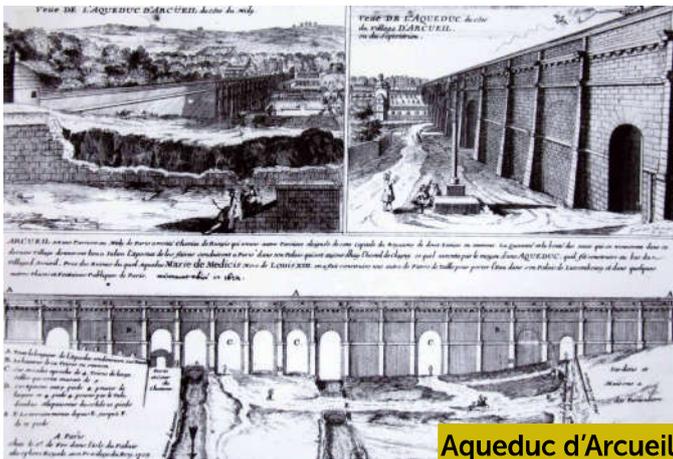
La gestion de l'eau à Paris

Un homme d'eau

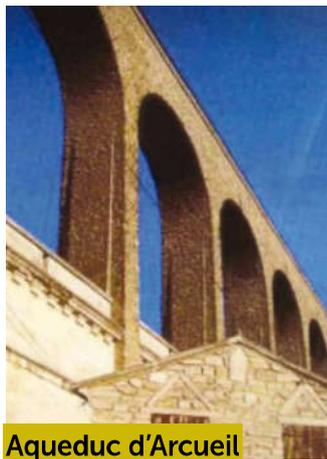
Pendant ses 6 ans de mandat, **Nicolas III de Bailleul** fut très attentif à améliorer la salubrité de la capitale par la mise en place d'un **système d'adduction des eaux de Rungis**, la construction de nombreuses **fontaines**, l'**aménagement** et l'**entretien des égouts** de la ville. Il entreprit les constructions de fontaines publiques de la tour de la **porte Saint-Michel**, des **marais du Temple**, du **carrefour Saint-Séverin**, de la **place de Grève**, du **parvis de Notre Dame**, du **collège de Navarre**, de l'**apport Baudoyer**, de la **Croix Sainte-Catherine**. Il autorisa la concession de lignes d'eau de la ville à plus de 400 particuliers. Au total, en **1624**, la réalisation de **15 fontaines** étaient programmées ; au final, **11** furent construites jusqu'en **1628**.

L'aqueduc d'Arcueil

Le **7 mai 1623**, **Nicolas III de Bailleul** fait, avec 3 échevins, le voyage à Fontainebleau, pour rencontrer le roi et lui demander de l'aider dans les travaux d'adduction des **eaux de Rungis** vers la ville de Paris. Il obtiendra gain de cause dans le financement de ces travaux. En effet, le registre des délibérations de la ville de Paris note « *Lesdicts sieurs de la Ville ont tellement poursuivy et sollicité le Roy et Monsieur de la Vieuville, Surintendant des finances du Roy, que Sadicte Majesté leur a octroïé la somme de vingt cinq mil livres tournoiz pour commencer à faire venir l'eau des fontaines de Rongis dans la ville.* ».



Aqueduc d'Arcueil
Vue du XVII^e siècle



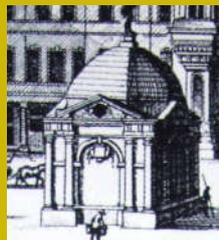
Aqueduc d'Arcueil
Vue aujourd'hui

C'est **Henri IV**, donc, qui ordonne la construction de cet aqueduc, pour pallier la pénurie d'eau dans Paris, mais aussi alimenter le **Palais du Luxembourg**, résidence de la reine **Marie de Médicis**, et certaines fontaines publiques situées sur la rive gauche de la Seine. C'est **Louis XIII**, alors âgé de six ans, accompagné par sa mère, **Marie de Médicis**, qui pose, en **1613**, la première pierre de cet ouvrage. Les travaux se déroulent entre **1613** et **1623**. Parmi les ingénieurs et architectes qui dressent les plans de l'aqueduc, figure **Thomas de Francini**.

Il est à noter que **Thomas de Francini**, devenu **Thomas de Francine**, maria sa fille **Clémence** à **Charles de Bailleul**, le frère de **Nicolas III de Bailleul**. De plus, **Pierre de Francine**, le frère de **Clémence**, aura un petit fils, **Charles Guillaume Le Normant d'Etiolles**, qui épousera en 1741, **Jeanne Antoinette Poisson**, future **marquise de Pompadour**. Nous voilà revenus à Soisy, Corbeil et Etiolles.



1625 - Fontaine de Notre Dame (parvis de Notre Dame) Détruite en 1638, puis reconstruite, puis détruite à nouveau en 1748.



1625 - Fontaine de la Grève (place de la Grève) Détruite en 1638, puis reconstruite, puis détruite à nouveau en 1674.



1625 - Fontaine St. Séverin (angle de la rue St. Séverin et rue St. Jacques) Détruite après 1865, puis reconstruite à l'identique par Jean Beausire

Médaille de 1623

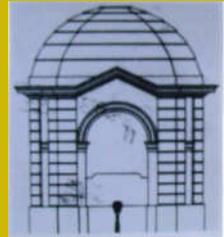


Médaille à l'effigie de Nicolas III de Bailleul, prévôt des marchands, évoquant les progrès en matière de distribution de l'eau.

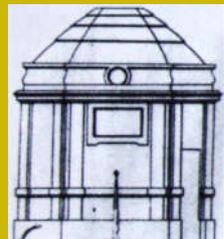
On y lit : «*aeternos praebet Lutetia fontes*» soit «*Lutèce offre fontaines éternelles*»

Les fontaines à Paris

D'après les registres de délibérations du bureau de la ville de Paris (1622-1628)



1623 - Fontaine de la Montagne Ste Geneviève (rue de la Montagne Ste Geneviève) Détruite.



1625 - Fontaine des Carmélites (angle de la rue St. Jacques et impasse des Carmélites) Détruite après 1853.

Une procession dans Paris (1625)

Une procession de Sainte Geneviève à Paris

Le samedi **28 juin 1625**, le **prévôt des marchands** et les **échevins** de Paris, craignant les effets des «*grandes pluies continuelles qu'il faisait depuis trois mois*», et afin d'avoir «*du beau temps pour la conservation des biens de la terre*», convinrent «*qu'il était expédient d'avoir recours à Dieu et de faire les prières et processions ordinaires en telles nécessités, où seraient portées les châsses de Monsieur Saint Marcel et de Madame Sainte Geneviève*».

La date de la cérémonie fut fixée au **6 juillet**. Ce jour, ils se retrouvèrent de bon matin à l'Hôtel de ville et se mirent en marche vers Notre-Dame dans un ordre précis. Au devant marchaient les archers, «*à pied, vêtus de leurs boquetons et ayant leurs hallebardes*». Suivaient les dix sergents de la ville, le greffier, «*seul, à cheval et en housse, vêtu de sa robe mi-partie*». Quand ils furent arrivés dans la cathédrale de Paris, ils se joignèrent à l'archevêque et aux orfèvres chargés de porter sur leur dos la châsse de Saint Marcel, jusqu'à l'ancienne basilique Sainte Geneviève. Là, on vénéra la châsse de la patronne de Paris et on attendit l'arrivée du **cardinal de La Rochefoucauld**, puis la procession se dirigea à nouveau vers Notre-Dame, où le cardinal célébra «*pontificalement*» une grande messe.

Cette procession offrit au cardinal l'occasion d'honorer, dans un tableau, la sainte à laquelle son église était consacrée. Nicolas III de Bailleul accepta de faire figurer le corps de la ville en prière dans ce tableau.

Paris connaît de nombreuses processions de Sainte Geneviève : de **1500** à **1725, 91** s'y dérouleront. Sainte Geneviève est invoquée contre les inondations, pluies et orages, mais aussi pour remédier à la sécheresse. L'inquiétude pour les moissons, dont dépend l'approvisionnement de Paris, motive ces recours à la sainte, également sollicitée pour les biens de la terre et contre la famine. Les processions sont organisées aussi pour des motifs politiques (fin d'une guerre, prospérité du royaume, santé du roi, naissance d'un héritier au trône).



«Le corps de Ville en adoration aux pieds de Sainte Geneviève»

G. Lallemand et P. de Champagne
Huile sur toile, 300x200cm

Décryptage du tableau

1 - Paris

On peut observer, à l'arrière plan, derrière la représentation de la sainte, la perspective de Paris minutieuse et quasiment cartographique, immergée dans une clarté azurée, parcourue de ses brumes, un paysage conçu en fonction de la représentation et non juxtaposé.

On peut observer ainsi s'étendre Paris tel qu'il devait se profiler vers 1625, en l'observant de la butte où s'élevait l'église Sainte-Geneviève. On discerne au lointain, sur le côté gauche du tableau, la colline de Montmartre, et plus bas, sur les rives de la Seine, les pavillons du Louvre. De même, sur le côté droit, on peut observer Notre-Dame, Saint-Gervais flambant neuf, le Temple et la Bastille, tout à fait à droite.

2 - Le corps de la ville

On distingue le prévôt des marchands, Nicolas III de Bailleul, et les échevins de la ville de Paris.

3 - Le cardinal de La Rochefoucauld

François de La Rochefoucauld (1558-1645), évêque de Clermont (1585), fut un ardent ligueur et refusa de reconnaître Henri IV jusqu'à ce qu'il eût abjuré le protestantisme. Fait cardinal en 1607, en récompense de son zèle à introduire en France les réformes du concile de Trente, il fut transféré à Senlis, en 1613, devint président du conseil d'Etat (1622), mais se consacra entièrement, à partir de 1624, à la réforme des ordres religieux.



Nicolas de Bailleul

Mariage de Madame, sœur du roi (1625)

Madame, sœur du roi, se marie avec le roi d'Angleterre

Le **11 mai 1625** se déroule, en l'église Notre-Dame, un mariage prestigieux, celui de **Madame, sœur du roi**, avec le **roi d'Angleterre**. La cérémonie réunira dans le faste royal le **roi**, la **reine-mère**, la **reine Anne d'Autriche**, les **ducs et pairs** de France, les **princesses du sang**, messieurs de la cour de **Parlement**, messieurs de la **chambre des Comptes**, messieurs de la **cour des Aides**, le **prévôt des marchands**, les échevins, le greffier et le procureur du roi de la ville de Paris, monsieur le recteur et cinq docteurs de l'Université, messieurs les archevêques et évêques, de nombreux représentants du Clergé de France, car ils étaient en assemblée durant cette période pour le renouvellement du contrat avec le roi, les ambassadeurs d'Espagne, et les maréchaux de France.



Salves et feux de joie à Paris



La place de Grève en fête

Après le mariage prononcé par le cardinal de La Rochefoucauld et le duc de Chevreuse, représentant le roi d'Angleterre absent, car il était huguenot, l'artillerie du roi, celle de la ville de Paris, tire quelques salves ; puis un feu de joie, commandé par Nicolas III de Bailleul est allumé en place de Grève.

Des missions de confiance

Trois jours après les noces, le roi demanda, par lettre de cachet à **Nicolas III de Bailleul** de «prononcer les compliments accoutumés d'estre rendus aux roynes filles de France», et de s'acquitter «du mesme debvoir envers les ambassadeurs de nostre très cher et très amé beau frère, le roy de la Grande Bretagne», ce qui était une marque de très grande confiance du roi à l'égard de **Nicolas III de Bailleul**. Il s'en acquitta par cette harangue à la toute nouvelle reine d'Angleterre :

«Madame, la ville de Paris, qui a toujours pris la meilleur part aux bons succès qui vous sont arrivés à l'Estat, par le commandement du roy, son souverain seigneur, vient tesmoigner à Vostre Majesté la joye qu'elle eut au dernier jour de la veoir mariée et couronnée tout ensemble de l'une des premières couronnes de la terre. Il estoit, Madame, de noz espérances aussy bien que de nos souhaittz, puisque la condition des princesses telles que Vostre Majestée ne nous pouvoit pas toujours permectre l'honneur de sa présence, de la veoir eslevée à ung party convenable à sa naissance .../... Nous nous promettons aussy d'une s'y estroite allience entre nos deux couronnes .../... Mais Paris, Madame, et la France ont une seule prière à faire à vostre Majesté : qu'elle veuille aimer et favoriser tousjours les François de sa protection et bienveillance particulière .../...».

Ce à quoi la reine répondit : «que toute sa vie elle aura souvenance des François et particulièrement de la ville de Paris et que tout ce qui sera en sa puissance pour luy faire plaisir, elle s'y emploiera très vollontiers».

Quelques jours plus tard, arrivait à Paris le **duc de Buckingham**, ambassadeur extraordinaire du roi d'Angleterre et son favori ; le roi demanda, à nouveau, au **prévôt des marchands** d'aller le saluer et de lui faire les présents habituels. **Georges Villiers, duc de Buckingham** (Bouckinquant pour les français) (1592-1628) vint témoigner la joie du roi d'Angleterre pour cette union. Selon **Richelieu**, il venait surtout pour empêcher la conclusion de la paix entre l'Espagne et la France.



Georges Villiers,
duc de Buckingham
(1592-1628)

Nicolas de Bailleul

Un bal et un siège (1627)

Le roi va au bal de l'hôtel de ville

Deux années de suite, en 1626 et 1627, le roi, voulant honorer la ville, exprime sa volonté de venir danser le ballet «*la nuit de caresme prenant*» à l'hôtel de ville et confirme «*qu'il y falloît mander les belles dames et bourgeois de la Ville*». Cela donne lieu à des préparatifs supervisés par le **prévôt des marchands**, menés tambour battant, dans le mois précédant le bal.

Les **maîtres de maçonnerie et de charpenterie** ont fait des «*eschaffaulx, galleries, théastres et amphithéastres dans la grande salle*». Les **cuisiniers** préparent la collation de plus de 600 couverts (confitures fines, festin de poissons, vin, pain et viandes). Le **menuisier** prépare autant de chandeliers que nécessaire, tandis que le **tapissier** orne la salle où le roi prendra sa collation. Le **maître de l'artillerie** prépare ses canons pour accueillir le roi comme il se doit. On prévoit **2 beaux dais**, dans la grande salle de bal ; on envoie chercher **20 violons** et joueurs d'instruments ; on commande du **bois** pour chauffer les lieux ; on ordonne aux **archers** de se tenir prêts pour la garde de la compagnie ; enfin, on nettoie toutes les cheminées.

Le bal du 3 février 1627



«Le bal»

A. Bosse, eau-forte rehaussée de burin

Le jour venu,

De **6h** du matin à **4h** de l'après-midi, arrivent les archers, le capitaine des gardes, le gouverneur de la ville de Paris ;

Puis de **4h** à **7h** de l'après-midi, arrivent les premiers **invités**, bourgeois et belles dames de Paris ;

A **minuit**, on dresse le festin de poissons et la collation de confitures ;

Vers **4h** du matin, les invités masqués arrivent avec le roi, les violons du roi remplacent ceux de la ville, et **le roi masqué danse son ballet**, accompagné de **12 princes et seigneurs** ;

A **8h** du matin, la compagnie s'est démasquée et chacun a convié une partenaire pour danser le **branle** ; lors de ce bal, **le roi a dansé avec madame de Bailleul**, suprême honneur. A la fin du **branle**, on s'est restauré avec les victuailles que la compagnie a particulièrement appréciées ;

A **9h** du matin, **le roi est reparti**, satisfait des bons moments qu'il a vécus.

Le lendemain matin, **Nicolas III de Bailleul** et le conseil de la ville se sont rendus chez le roi pour le remercier de l'honneur qu'il avait fait à la ville de Paris, en venant danser son ballet à l'hôtel de ville. Le roi a répondu qu'il était très content d'eux et les a remerciés.

Nicolas III de Bailleul aide le roi au siège de La Rochelle

Pour aider le roi à soutenir le **siège de La Rochelle**, le **prévôt des marchands, Nicolas III de Bailleul**, après en avoir délibéré avec le **conseil de la ville**, le **5 novembre 1627**, accepte la requête du roi de recevoir de la ville, pour ses troupes, «*2 500 habitz de la condition qui ensuict, assavoir d'ung pourpoint, juppe à longues basques, d'un hault et bas de chausse, le tout de serge*».

Cet envoi d'habits aux troupes du roi sera réalisé rapidement, dans un grand élan de solidarité, mobilisant les artisans pour leur confection. Le roi, qui recevra en fait 5 329 habits et 5 149 paires de chaussures, le 9 février 1628, remerciera les acteurs en termes directs : «*... Vous avez mérité pour ce subject envers nous et le public, et vous assurer que nous nous en souviendrons quand l'occasion s'offrira de faire pour vous*».

Nicolas III de Bailleul présente la résolution prise par la ville en ces termes : «*Sire, Les prévost des marchands et échevins ont reçu à très grand honneur le soing qu'il a pleu à Vostre Majesté leur commettre de faire fournir au régiment de ses gardes le vestement nécessaire pour passer l'hiver .../... C'est, Sire, ce que nous luy pouvons dire de nostre devoir en ceste occasion, prians Dieu du profond de nostre cœur que les effetz respondent à ces vertus et à ces glorieux desseins .../... Sire, ses très humbles, très obéissanz et très fidelles subjectz et serviteurs, les prévost des marchands et échevins de sa bonne Ville de Paris*».



«Le roi Louis XIII écoute la harangue du prévôt des marchands, le samedi 23 décembre 1628, à son retour de La Rochelle»

A. Bosse, eau-forte rehaussée de burin

Nicolas de Bailleul

Président au Parlement de Paris (1628)

La charge de **prévôt des marchands** semble bien avoir été pour **Nicolas III de Bailleul** l'occasion d'être apprécié du roi, à la fois dans sa façon de gérer la ville, et dans son empressement à répondre aux sollicitations royales, en une période du règne de **Louis XIII** où de nombreuses préoccupations militaires l'accaparaient à l'extérieur de sa bonne ville de Paris. A son actif, on peut citer son aptitude à :

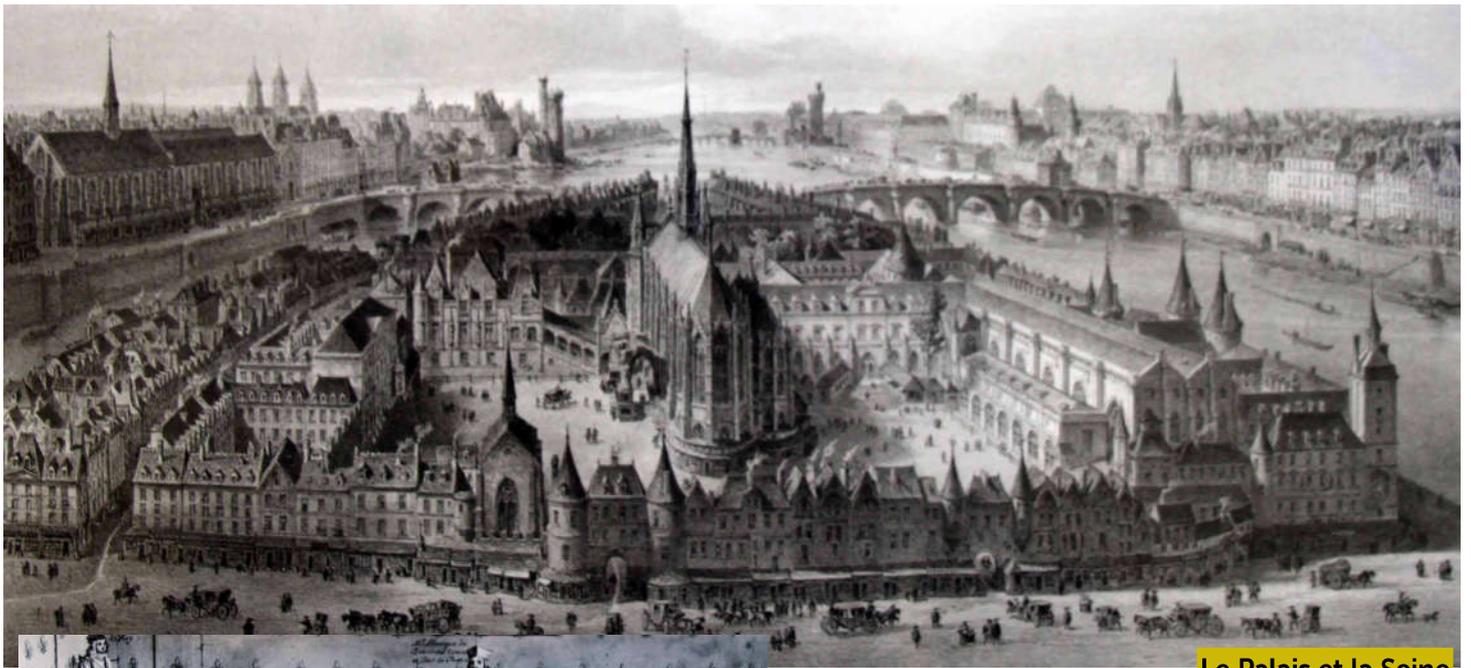
- **traiter la cherté et la rareté du pain**, et donc éviter la disette,
- **améliorer la salubrité de la ville** par la construction de nombreuses fontaines, la mise en place d'un système d'adduction des eaux de Rungis et l'aménagement et l'entretien des égouts,
- **ménager les intérêts des rentiers** de Paris, en intervenant sur le système des rentes de l'hôtel de ville, dans les différentes affaires qu'il a connues.

En **août 1628**, il laisse sa place à Christophe Sanguin, conseiller d'état, président aux enquêtes, qui sera **prévôt des marchands** de **1628 à 1631**.

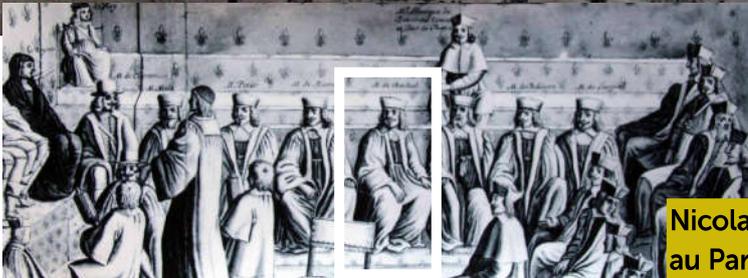
Président au Parlement de Paris de 1628 à 1643

Nicolas III de Bailleul quitte la charge de **prévôt des marchands** pour une autre «*grande charge*», celle de **président en la cour de Parlement de Paris**, située dans l'enceinte du Palais.

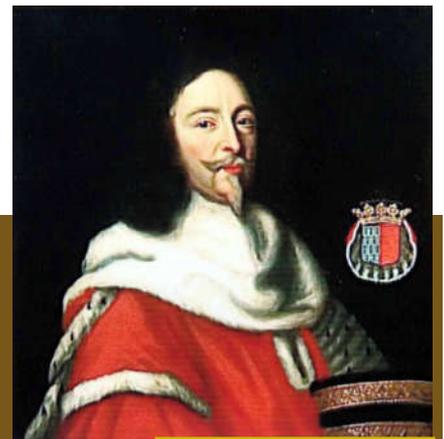
Le 25 septembre 1627, le registre des délibérations du bureau de la ville de Paris rapporte que «*Messire Nicolas III de Bailleul, chevalier, seigneur de Vattetot sur la mer et de Soisy sur Seyne, conseiller du Roy en ses Conseilz d'estat et privé, Lieutenant civil de la ville, prévosté et vicomté de Paris et Prévost des Marchans, a esté reçu en la court de Parlement de Paris Président en ladicte court, au lieu de Monsieur le Président d'Ozembay, à présent Premier Président ; et encores que ledict sieur de Bailleul soit constitué et reçu en ceste charge de Président, il ne laissera pourtant de parachever l'exercice de sa dernière année de Prévost des Marchans, qui doit expirer au mois d'août 1628.*



Le Palais et la Seine



Nicolas III de Bailleul
au Parlement de Paris



Nicolas III de Bailleul,
président à mortier du Parlement de Paris

Le mortier (d'après le dictionnaire de Furetière)

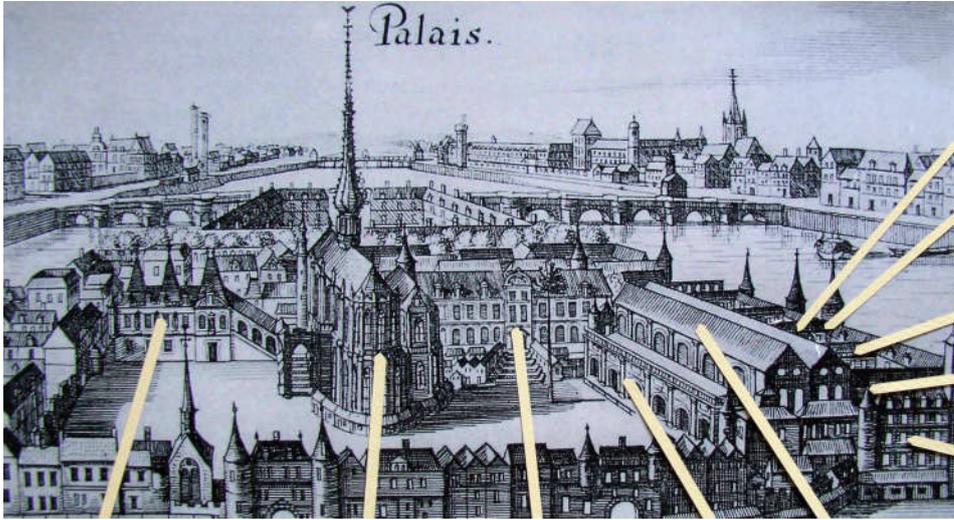
En terme de Palais, il représente une marque de dignité que portaient les grands présidents du Parlement. Aux grandes cérémonies, ils le portaient sur la tête, comme par exemple à l'entrée du roi. A l'ordinaire, ils portaient ce couvre-chef à la main.

Le mortier est la marque de la justice souveraine.

Nicolas de Bailleul

Le Palais, siège du Parlement de Paris

Le Parlement de Paris, cour souveraine de justice



Chambre
des Comptes

Sainte
Chapelle

Galerie des
Merciers

Galerie
Dauphine

Grand'salle

Grand'chambre

1^{ère} chambre des enquêtes

2^{ème} chambre des enquêtes

3^{ème} chambre des enquêtes

Requêtes de l'Hôtel

La Grand'chambre

Elle était composée du **premier président**, des **présidents à mortier**, et de **25 conseillers laïcs** et **12 conseillers clercs**.

Les **princes**, les **ducs** et **pairs**, le **chancelier** ou garde des sceaux, les **conseillers d'état**, l'**archevêque de Paris** et le **bailli de Cluny**, **4 maîtres des requêtes** de l'hôtel désignés par le roi, y siégeaient. Protocole et préséance y étaient parfaitement réglés. Les pairs, en leur qualité de premiers conseillers du Parlement, prenaient rang après les présidents.

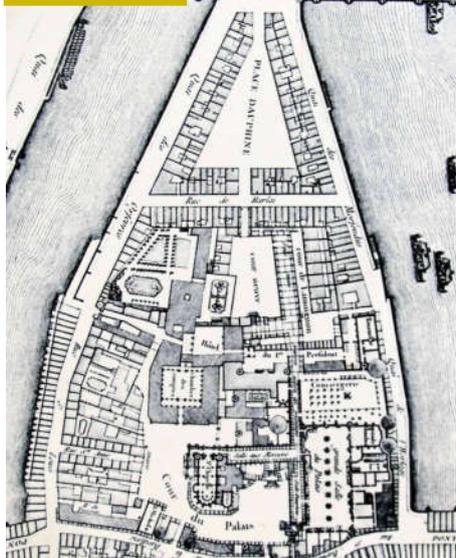
C'est dans cette chambre que l'on portait les **causes des pairs de France**, que l'on jugeait leurs **procès criminels**, les **crimes de lèse-majesté**, les contestations qui intéressaient l'Hôtel-Dieu, les hospices et l'Université, et enfin, les **causes des grands officiers de la couronne**. Cette chambre avait la haute direction des affaires de la cour de Parlement.

Les deux chambres des requêtes

Elles étaient composées, chacune, de **3 présidents** et de **15 conseillers**. Elles instruisaient, en première instance, concurremment avec le Tribunal des requêtes de l'Hôtel (qui jugeait sur les requêtes présentées par les officiers de la couronne ou de la maison du roi), des causes dont l'examen leur était réservé par le privilège résultant des lettres :

- de **committimus** (droit ou privilège que le roi accorde aux officiers, personnes ou communautés, qu'il déclare avoir pris sous sa protection et sauvegarde, de plaider en première

Plan du Palais



instance aux requêtes de l'Hôtel, en toutes leurs affaires personnelles).

- de **gardes gardiennes** accordées aux parties (lettres de privilège que le roi donne à quelques personnes et communautés, par lesquelles il déclare qu'il les prend en sa garde particulière ; et pour cet effet, il leur assigne des juges particuliers, par devant lesquels toutes leurs causes sont commises).

Les enquêtes

Elles étaient divisées en **5 chambres** qui jugeaient les appels portés contre toutes sentences rendues par les tribunaux inférieurs en **matière civile**, et les appels en **matière correctionnelle**.

Toutes les chambres se réunissaient pour procéder à l'**enregistrement des édits** et lorsque le Parlement avait à délibérer comme corps politique. Le Parlement vaquait depuis le **9 septembre** jusqu'au lendemain de la Saint-Martin, le **12 novembre**, soit un peu plus de 2 mois. Une **chambre des vacations**, nommée chaque année par le roi, expédiait alors les affaires urgentes. Il était d'usage de signaler publiquement les abus introduits dans l'administration de la justice : on prononçait alors un discours à huis clos, une mercuriale, où le **procureur général** s'attachait à rappeler les magistrats à leurs devoirs publics et privés.

Chacune de ces chambres avait **2 présidents** et **25 conseillers**, qui étaient en général de jeunes magistrats ambitieux, ardents et trop souvent disposés à servir les projets des factieux. Il y avait d'ailleurs, dans les chambres des enquêtes, une espèce de jalousie contre la **grand'chambre**, qui affectait une suprématie à laquelle les jeunes conseillers avaient peine à se soumettre.

Le chambre de la tournelle

Elle jugeait les **procès criminels** portés par appel au Parlement. Ses membres étaient pris dans la **grand'chambre** et dans les **chambres des enquêtes** ; elle fut ainsi nommée, selon les uns, parce que les 5 derniers présidents à mortier et dix conseillers de la **grand'chambre** y faisaient, **tour à tour**, le service pendant 6 mois ; et selon d'autres, son nom lui vint de ce qu'elle tenait ses audiences dans la tourelle, ou **tournelle** du Palais.

Le Palais marchand

Les galeries

Si le Palais était le lieu où s'exerçait la justice au sein du Parlement de Paris et le contrôle de la comptabilité publique et du domaine royal, au sein de la chambre des Comptes, c'était aussi le lieu où se pratiquait un commerce important, divers et varié.

Les galeries du Palais étaient divisées en trois parties :

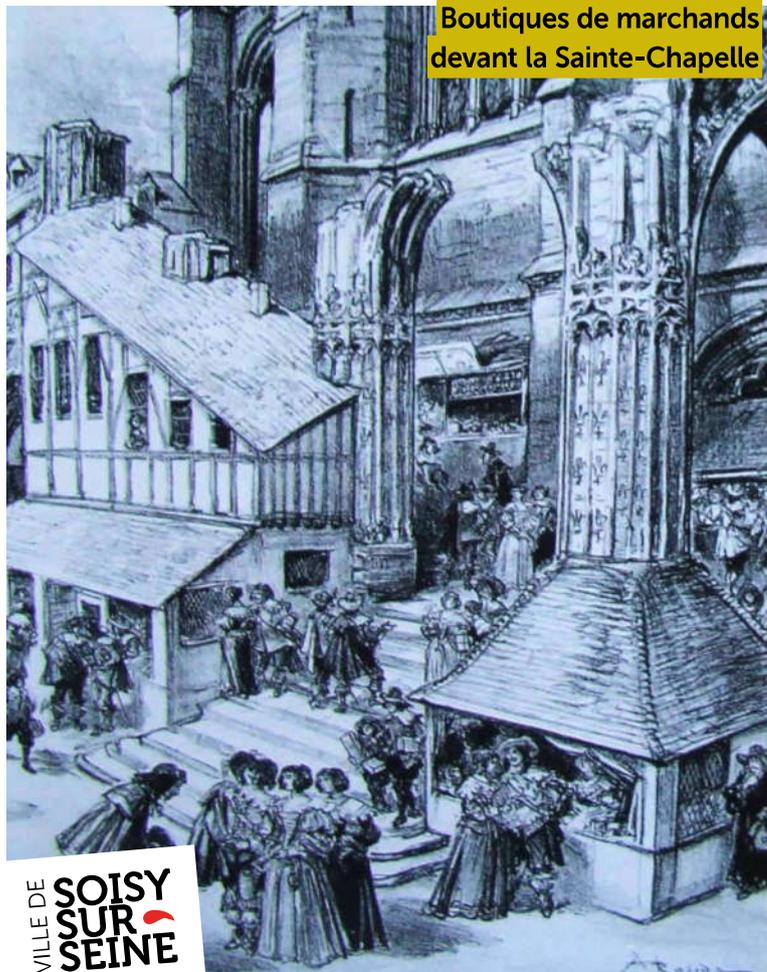
- La galerie des merciers, occupée par des marchands de mode, des parfumeurs, armuriers, joalliers et lapidaires, des marchands d'instruments de musique, de porcelaine, de fleurs artificielles...

- La galerie des libraires, où tous les marchands de livres se devaient d'avoir leur carré ; on y trouvait également des colporteurs qui débitaient des imprimés, des chansons satiriques et des pamphlets à la mode ; on y trouvait aussi des scribes qui s'assuraient un petit pécule en copiant les pièces, minutes et jugements confiés par les plaideurs.

- La galerie des prisonniers, consacrée aux fourreurs, aux relieurs, aux horlogers, aux marchands de jouets ; le tout avait été complété par des marchands de vin, de cidre, d'eau de vie et des restaurants où chaland et marchands pouvaient boire et se sustenter.

On pouvait vendre toute marchandise, à l'exception des tableaux, estampes, bijoux représentant des figures immodestes, contraires à la discipline et au bon ordre, capables de corrompre les mœurs et opposés à l'esprit du christianisme.

Boutiques de marchands devant la Sainte-Chapelle



La Mode

(1^{ère} moitié du XVII^e siècle)



Abraham Bosse



La Galerie du Palais
A. Bosse (vers 1638)

Abraham Bosse, un des rares artistes du temps soucieux de rendre compte de la vie quotidienne, montre ici un fragment de la galerie marchande du Palais, où cohabitaient plus de 200 échoppes, libraires, merciers, orfèvres et vendeuses de dentelles, éventails et autres accessoires de mode.

Nicolas de Bailleul

Un personnage reconnu

Nicolas III de Bailleul, cité dans les ouvrages

Comme la plupart des écrivains du XVII^e siècle, l'historien **Jacques d'Auzolles, sieur de Lapeyre**, dédiait ses ouvrages aux personnages importants du royaume. Le document ci-dessous est une «*taille douce, tirée de l'originale d'un tableau fait par le sieur Bernard, peintre, auquel sont représentées toutes les Majestéz, Eminances, Altesses et Grandeurs, auxquelles Messire Jacques d'Auzolles, seigneur de Lapeyre, gentilhomme d'Auvergne, apellé par les plus sçavants, nonobstant son humilité non feinte et sa véritable modestie, prince de la Cronologie, Roy des temps et Génie des siècles, a dédié de ses œuvres tant imprimées que à imprimer*».

Ce document propose une vision des personnages les plus importants en 1640. En haut et au centre, le roi **Louis XIII** (on notera à sa droite le futur **Louis XIV**, alors âgé de deux ans). En vertical, à gauche, on retrouve les gens d'église (dont 3 fois le portrait du **cardinal de Richelieu**), à droite, les princes et les maréchaux (le **Prince de Condé**, les maréchaux **Toyras**, **d'Effiat**, de **Schomberg**). Enfin, en bas, de gauche à droite, on trouve **monseigneur de la Vallière**, secrétaire d'état, trois personnages du Parlement de Paris, les membres du conseil du roi, **Nicolas III de Bailleul** et deux personnages du Parlement, et pour finir, **monseigneur de Noyers**, secrétaire d'état.



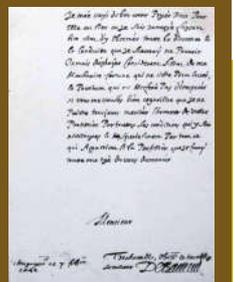
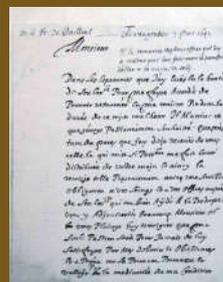
De mauvais jours...

Nicolas III de Bailleul connu de mauvais jours dans ses relations avec le **cardinal de Richelieu**. Ainsi, il fut conduit prisonnier à **Château-Gontier** pour avoir reçu des lettres de monsieur le **comte de Soissons**, qui, mécontent du cardinal, conspirait durant l'été 1641 contre ce dernier, avec l'aide du **duc de Bouillon** et du **comte de Soubise**. Il est plus probable qu'il fut suspect parce qu'il ne prit jamais parti pour le **cardinal de Richelieu**, et qu'au contraire, il professa toujours un fidèle attachement à la reine **Anne d'Autriche**, dont il avait la confiance. **Nicolas III de Bailleul** se trouva exilé à **Château-Gontier** pendant l'hiver 1641/1642.



Le cardinal de Richelieu d'après P. de Champaigne

Par la lettre ci-dessous, datée du **7 février 1642**, il pouvait enfin remercier l'un de ses protecteurs d'avoir obtenu de **Richelieu** l'autorisation de revenir en sa terre de **Soisy**. Cette lettre inédite, où la déférence s'allie à la dignité, appartient à la bibliothèque de **Château-Gontier**.



Nicolas de Bailleul

La généalogie des Bailleul (1639)

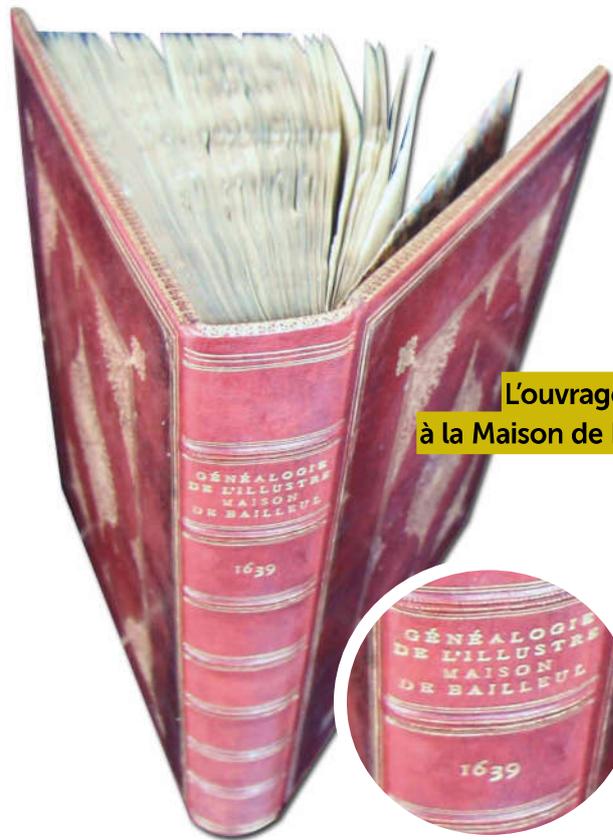
«La généalogie de l'illustre Maison de Bailleul»

En 1639, **Nicolas III de Bailleul**, président au Parlement de Paris et chancelier de la reine **Anne d'Autriche**, fait réaliser un document, la «Généalogie de l'illustre Maison de Bailleul».

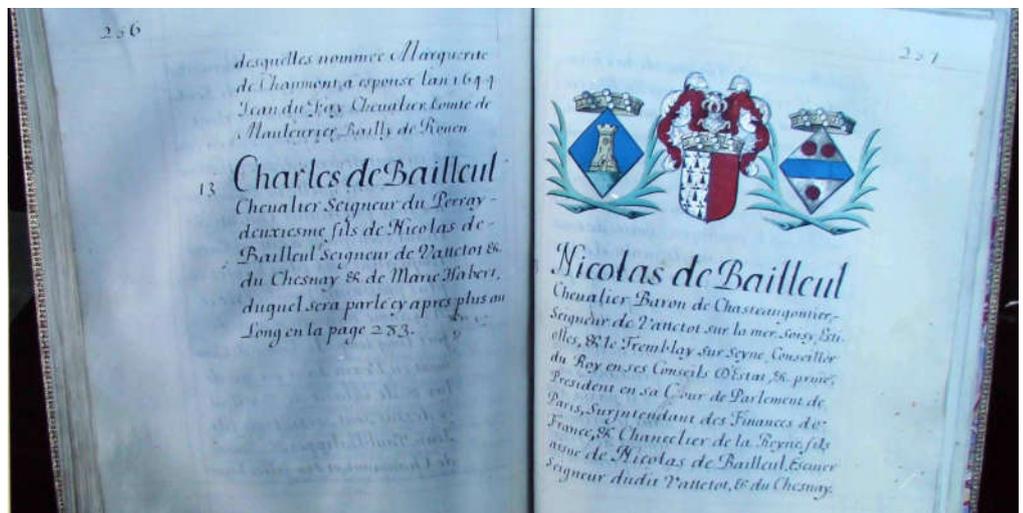
Il s'agit d'un épais volume in-folio, d'environ 300 pages en parchemin, orné d'une belle reliure en maroquin rouge. La page de titre annonce la «Généalogie de l'illustre Maison de Bailleul, justifiée par titres, histoires et autres bonnes et certaines preuves par le sieur d'Hozier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy et généalogiste et armoriste de Sa Majesté en mil six cens trente neuf».

Le sieur d'**Hozier**, dont il est question ici, est **Pierre d'Hozier**, né à Marseille le **10 juillet 1592**, sieur de la Garde en Provence, à qui le roi accorda, le **31 août 1629**, une pension de **1 200 livres** «pour luy donner plus de moyen de vacquer aux recherches curieuses et cognoissance des Maisons illustres de ce Royaume, auxquelles par ses longues veilles et travaux il s'estoit acquis une intelligence particulière».

Réalisé à la manière des manuscrits anciens, tels que ceux que l'on rencontre au Moyen-Age, ce document a été fait pour rester dans la famille, comme appartenant à son patrimoine, comme un objet que l'on transmet de père en fils, poursuivant ainsi l'œuvre débutée par l'auteur. Il n'est donc pas étonnant de le retrouver, un siècle plus tard, dans l'inventaire après décès du dernier Bailleul soiséen, **Nicolas-Louis II de Bailleul (1684-1737)**, arrière-petit-fils de **Nicolas III de Bailleul**.



L'ouvrage dédié à la Maison de Bailleul (1639)



Page 256 : Biographie de Charles de Bailleul (frère de Nicolas III de Bailleul)

Page 257 : Biographie de Nicolas III de Bailleul

Enluminures représentant les armoiries des Bailleul et des familles alliées



Nicolas de Bailleul

Surintendant des finances (1643/1647)

La mort du roi Louis XIII

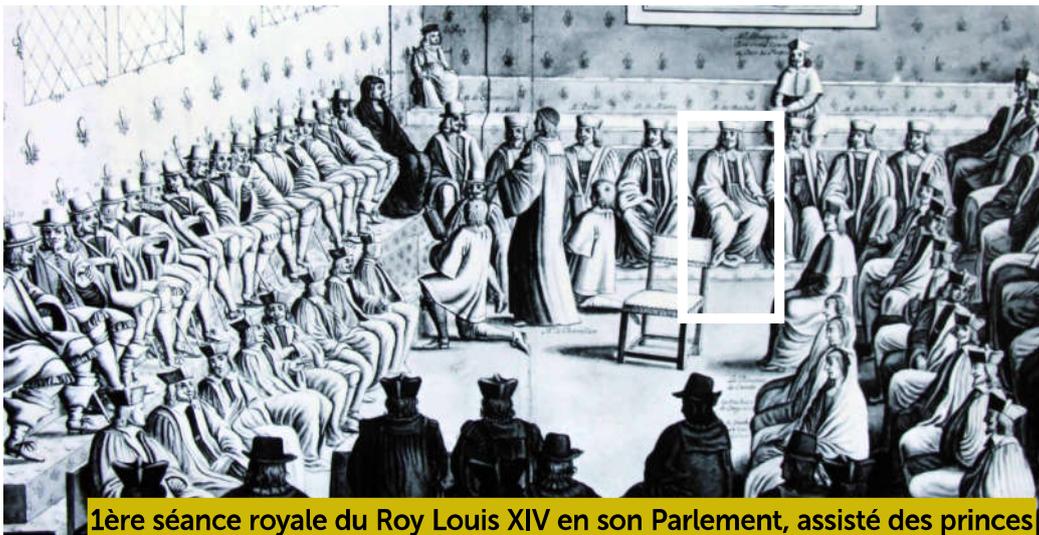
En **avril 1643**, le roi **Louis XIII**, malade, prépare la régence. Déjà, avant la mort du roi, les noms circulent, les positions des uns et des autres se précisent dans une atmosphère de renouvellement du personnel politique, visant à chasser les proches du **cardinal de Richelieu**.

Le **mardi 21 avril 1643**, une déclaration du roi est présentée au Parlement de Paris sur ses volontés concernant la régence et le gouvernement du royaume après sa mort ; c'est la continuité qui est demandée, les ministres qui, d'après cette déclaration, entrent au conseil, sont le **cardinal Mazarin**, le chancelier, le surintendant **Bouthilier** et le secrétaire d'état **Chavigny**, tous des proches du **cardinal de Richelieu**.
«*MM. de Mesme et de Bailleul, qui prétendoient aux sceaux, ne pouvoient faire bonne mine, voyant M. le chancelier assurer sa place, par cette déclaration, encore pour longtemps.*»

Peu de temps avant la mort du roi, les bruits courent ; ainsi, le 16 mai 1643, «*M. de Senamy vint aussy qui nous dit l'appréhension qu'avoient tous les ministres, qui ne cherchaient qu'à s'abandonner les uns et les autres pour se maintenir, que M. le chancelier estoit le plus mal, que l'on parlât aussy-tost que le roy seroit mort, de faire monde nouveau.*» Dans ce contexte, on peut expliquer l'attitude de **Nicolas III de Bailleul** : «*M. Pichotel me dit qu'il avoit vu quelques personnes de la M. de Bailleul, et qu'il s'attendoit très assurément d'avoir les sceaux et qu'il avoit déjà disposé de toutes les charges de la chancellerie.*»

Le roi meurt le **jeudi 14 mai 1643**, fête de l'Ascension. «*On dit que MM. les ministres, après la mort du roy, allèrent protester obéissance et soumission tout entière à la reyne, qui les reçut avec assez de froideur.*»

Le 18 mai 1643, au Parlement de Paris



1ère séance royale du Roy Louis XIV en son Parlement, assisté des princes

18 mai 1643

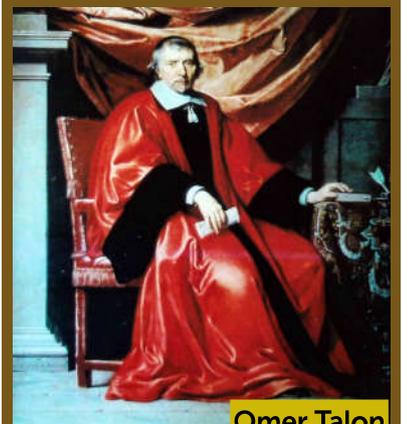
Le **18 mai 1643** se tient au **Parlement de Paris**, un lit de justice (séance solennelle)

où le testament de **Louis XIII**, c'est-à-dire la déclaration du **21 avril 1643** présentée plus haut, est «*interprété*», le parlement retenant celles de ses clauses qui ne le gênent pas, sans tenir compte des autres. C'est à cette occasion que la régence est officiellement reconnue à **Anne d'Autriche**, qui se voit dotée de «*l'administration libre, absolue et entière des affaires du royaume pendant la minorité du roy*», futur **Louis XIV**. L'oncle du roi, le **duc d'Orléans**, devient lieutenant général du royaume et chef des conseils. A cette cérémonie, on trouve tous les personnages importants du royaume, notamment les présidents du Parlement de Paris, dont **Nicolas III de Bailleul**.

Surintendant des finances

Le **10 juin**, la surintendance des finances échoit à **Nicolas III de Bailleul**, chancelier de la reine et président à mortier au Parlement de Paris, et à **Claude de Mesme**, comte d'**Avaux**, tous deux investis de leur pouvoir dans les mêmes termes que leurs prédécesseurs et gratifiés, comme eux, d'un brevet du roi leur donnant, dans les conseils, «*au-dessus de tous les plus anciens conseillers de son conseil d'Etat et immédiatement après les officiers de sa couronne.*»

Changement de politique



Omer Talon

Dans ses mémoires, **Omer Talon**, avocat général au parlement de Paris, explique le changement politique qui va intervenir après les décès du cardinal et du souverain : «*Après la mort du roy, chacun étant mécontent du gouvernement passé et de la dureté d'iceluy, ce gouvernement se trouva dans la haine publique, tant à cause qu'il avoit été établi par feu M. le cardinal de Richelieu, aux volontés duquel il avoit déféré absolument, comme aussi parce qu'il s'étoit extraordinairement enrichi. Tous ceux qui s'estoient absentés ou qui avoient été éloignés, retournèrent avec autant de facilité, comme ils avoient été expulsés avec dureté et injure.*»

Nicolas de Bailleul

Madame «la surintendante»

Elisabeth Marie Mallier

Trois ans après la mort de sa première épouse, **Nicolas III de Bailleul** épousa, le **4 février 1621**, la fille de **Claude Mallier du Houssay**, intendant des finances du roi **Louis XIII**, **Elisabeth Marie Mallier**, dont il aura quatre enfants, **Louis Dominique**, **Elisabeth**, **Marie** et **Agnès**.

Elisabeth Marie Mallier semblait avoir une forte personnalité. Elle accompagna son mari dans sa carrière avec beaucoup d'implication, ne manquant pas, quand l'occasion se présentait, de manifester sa présence, ainsi que le rapporte **Olivier Lefèvre d'Ormesson** dans ses mémoires, notamment le **16 juillet 1645** : «*on me dit que M. d'Emery avait demandé à signer toutes les ordonnances .../... le surintendant y avait consenti, mais que sa femme, étant venue de Soisy, en avait fait grand bruit. Sur quoi, M. d'Emery n'avait point voulu aller chez le surintendant et avait feint la goutte.*»

Elle mourut 38 ans après son époux. Elle aurait pu être inhumée dans le caveau de sa famille du Houssay, dans l'église de **Saint Louis des Jésuites**, rue Saint-Antoine, mais elle décida d'être enterrée dans la chapelle seigneuriale de l'Eglise de Soisy, près de son époux.

Madame «la surintendante»

C'est sous cette dénomination que l'on retrouve la trace d'**Elisabeth Marie Mallier**, l'épouse du surintendant des finances, **Nicolas III de Bailleul**, dans les registres paroissiaux de la ville de Soisy :

- «*22 décembre 1645, a été baptisée Jean Claude, fils de .../..., madame la surintendante...*»

- «*5 mai 1646, a été baptisée Marie Elisabeth, fille de .../..., très haute et puissante dame Marie Elisabeth Mallier, surintendante des finances...*»

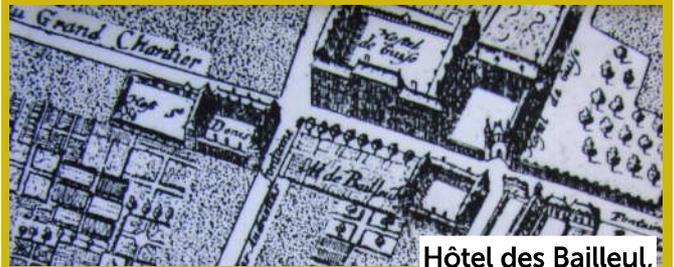
- «*L'an 1690, le neuf avril, mourut à Paris, haute et puissante dame Elisabeth Marie Mallier, veuve du haut et puissant seigneur messire Nicolas III de Bailleul, chevalier, président de la cour, ministre d'état, chancelier de la reine mère et surintendant des finances...*»

Elisabeth Marie Mallier, épouse de Nicolas III de Bailleul
par D. Dumonstier (1630)



Face à l'hôtel de Guise

Par un acte notarié du **11 septembre 1631**, nous apprenons que **Nicolas III de Bailleul** a quitté la rue des poulies (aujourd'hui rue du Louvre) pour s'installer dans un hôtel situé au n°2 de l'actuelle **rue de Braque**, en face de l'entrée médiévale de l'**hôtel de Guise**. Dans un premier temps, il loua cet hôtel pour un loyer annuel de 2 200 livres tournois, à **Jean Duret**, conseiller et médecin ordinaire du roi, puis, à l'occasion de diverses successions, l'acheta par morceaux, d'abord 3/7e, puis 1/7e, puis totalement. C'est dans cet hôtel que mourut **Nicolas III de Bailleul** le **20 août 1652**. Après son décès, sa veuve, **Elisabeth Marie Mallier**, occupa quelques temps encore l'hôtel. Les **Bailleul** y auront été présents pendant environ trente ans.



Hôtel des Bailleul,
face à l'entrée médiévale
de l'hôtel de Guise



Par la fréquentation de l'église de la **Mercy**, toute proche, et par l'émergence d'une société culturellement engagée (phénomènes des précieuses et femmes savantes, comme le fut **Marie de Bailleul**, la fille d'**Elisabeth Marie Mallier**), il n'est pas étonnant de constater une correspondance abondante avec de nombreuses personnalités, notamment **madame de Sévigné**, et de trouver dans leur entourage proche le compositeur **Marc Antoine Charpentier** et **Jean Edouard**, «*maître joueur d'instrumens*».

Nicolas de Bailleul

La baronnie de Château-Gontier (1643)

Nicolas III de Bailleul achète la baronnie de Château-Gontier

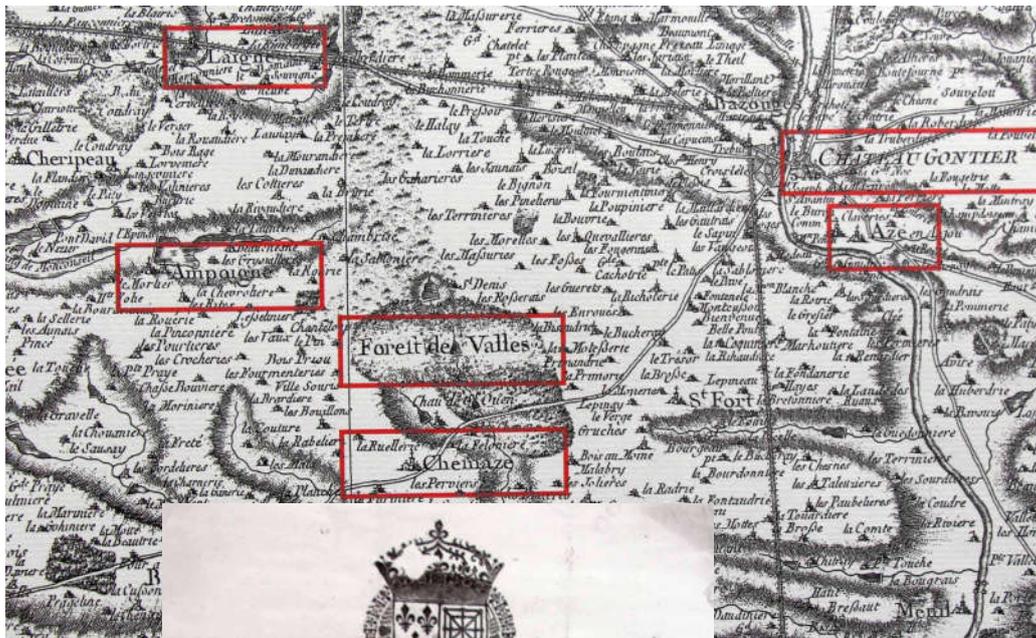
Le **6 juin 1643**, un arrêt du Conseil ordonna la mise en adjudication, vente et engagement de la baronnie, terre et seigneurie de **Château-Gontier**, faisant partie du duché de Beaumont, situé en Anjou, sur la rivière de Mayenne, au ressort de la sénéchaussée et siège présidial établi à **Château-Gontier**. Le **13 juillet 1643**, il fut procédé à la vente et adjudication par les commissaires généraux et elle fut vendue et engagée au sieur de **la Garde**, président trésorier général de France en Bourgogne, moyennant la somme de **50 000 livres** payable au Trésor Royal.

Le contrat de vente par engagement avec le sieur de **la Garde** fut signé et délivré le **3 août 1643**, et deux quittances de finance furent émises, la première de **30 000 livres**, signée Defieu le **15 juillet 1643**, et la deuxième de **20 000 livres**, signée Gedoin le **20** du même mois.

Ce même **3 août 1643**, **Nicolas III de Bailleul**, surintendant des finances de France, se transporta chez le sieur de **la Garde**, détenu au lit et malade, et le requit de bien vouloir lui céder cet engagement et adjudication, faits par les commissaires généraux. Le sieur de **la Garde** céda à **Nicolas III de Bailleul** la baronnie de **Château-Gontier**, ainsi qu'elle lui avait été adjugée, moyennant la somme de **50 000 livres** de principal et de frais. L'acte de remboursement fut reçu par Comtesse et Lemercier, notaires au Châtelet de Paris, qui accompagnaient **Nicolas III de Bailleul**.

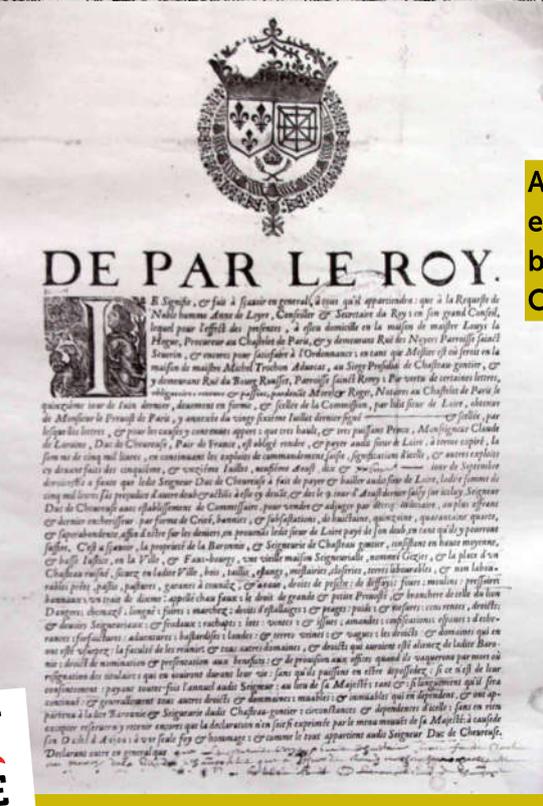


Nicolas III de Bailleul en 1643



- ### Inventaire
- La baronnie de Château-Gontier :
- la ville et faubourg dudit lieu (château et place, bois, taillis, terres, étangs, métairies, prés, pâturages, halles, marchés...),
 - un moulin à draps,
 - trois moulins à blé,
 - lieux et domaine de la Morinière,
 - lieux et domaines des Mates et de la Gannery,
 - un moulin à blé nommé La Chesnaye
 - une portion de jardin clos à Azé,
 - le four à ban d'Azé,
 - le domaine d'Ampoigné,
 - le four à ban d'Ampoigné,
 - les offices de sergent royal au baillage de Chémazé,
 - lieux et domaines d'Ampoigné,
 - un moulin à blé dénommé du Verger,
 - les lieux et closerie de la Frelonnière,
 - l'étang des Mottes
 - un moulin à blé et à draps,
 - un pré à Chémazé,
 - les lieux et closerie de Pironnerie,
 - les offices de greffier ancien du grenier à sel dudit lieu.

Affiche de mise en vente et adjudication de la baronnie de Château-Gontier



Nicolas de Bailleul

4 mariages en 2 ans (1643-1645)

Le surintendant marie ses quatre enfants en l'espace de deux ans

D'août 1643 à octobre 1645, Nicolas III de Bailleul, surintendant des finances de France, marie ses quatre enfants. C'est l'occasion pour lui d'exécuter une stratégie matrimoniale préparée sans doute de longue date, que sa position de surintendant lui permet de confirmer d'une façon définitive. Ses filles épousent des personnages d'un niveau social reconnu, et son fils fait un mariage avec la fille du plus riche financier de Paris.

Les témoins présents aux différents mariages nous informent, d'une part, sur le niveau du réseau de relations auquel appartient Nicolas III de Bailleul, et d'autre part, sur les liens familiaux encore en activité à cette époque.

C'est sous «le bon plaisir, vouloir et consentement» du roi Louis XIV, né le 5 septembre 1638, et de sa mère, la reine régente Anne d'Autriche, que les mariages des enfants de Nicolas III de Bailleul sont placés.

On peut ainsi observer, en tête des contrats de mariage, les signatures du roi et de la reine régente. Parmi les amis et protecteurs, on peut noter également Henri de Bourbon, Prince de Condé, Henri d'Orléans, duc de Longueville, le cardinal Mazarin, Charles et Marguerite de Béthune, comte et comtesse d'Orval, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt...



Contrat de Mariage de Louis-Dominique de Bailleul (16 juillet 1644) - On notera, sur ce document, les signatures de Louis XIV et de la reine régente Anne d'Autriche

Les mariages

Le 9 août 1643, mariage d'Elisabeth de Bailleul et de Charles Girard, seigneur du Tillay.

Les époux reçoivent une dot de 100 000 livres et la reine leur donne 12 000 livres.

Le 17 février 1644, mariage de Marie de Bailleul et de François de Brichanteau, marquis de Nangis, maître de camp du régiment de Picardie.

Les époux reçoivent une dot de 120 000 livres et la reine leur donne 60 000 livres.

Marie de Bailleul se remariera le 26 octobre 1645, après le décès de François de Brichanteau.

Le 16 mars 1644, mariage d'Agnès de Bailleul et de Henri de Foucault, comte de Saint-Germain Beaupré de Croissant, gouverneur de Haute et Basse Marche.

Les époux reçoivent une dot de 120 000 livres et la reine leur donne 60 000 livres.

Le 16 juillet 1644, mariage de Louis Dominique de Bailleul et de Marie le Ragois, fille de Claude le Ragois, seigneur de Bretonvilliers, Avron et Noisy le sec.

Les époux reçoivent une dot de 600 000 livres.

A noter que le jour des noces, Marie le Ragois, n'a que neuf ans. Le contrat signale que le mariage religieux ne se fera qu'à sa majorité : «Et attendu les bas aage de ladite damoiselle future espouze, il sera surcis à la bénédiction nuptiale et consommation du présent mariage, jusques à ce qu'elle ayt ataint l'aage de douze ans accomplis». Le registre paroissial de Soisy nous informe de cette cérémonie : «Le 29^e jour d'avril 1647, furent mariés en la paroisse de Saint Louis en l'île Notre-Dame, messire Louis de Bailleul, conseiller en la cour de parlement, seigneur de Soisy et madame Marie le Ragois, fille de monsieur de Bretonvilliers».

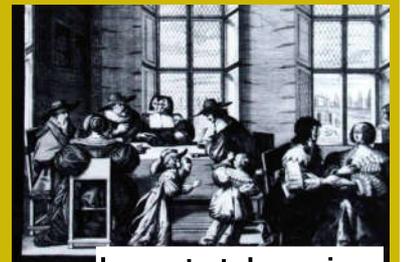
Le mariage au XVII^e siècle

Rien, au XVII^e siècle, n'était plus opposé à l'amour que l'idée de mariage. Entamées sans l'accord des intéressés, assorties de laborieux marchandages, les négociations préalables d'un mariage étaient conduites dans le plus grand secret ; il ne fallait pas éveiller les soupçons ou laisser quelqu'un d'autre s'emparer d'un parti avantageux. D'où les allures de conspiration que prenaient tant de mariages à cette époque. En fait, on ne se marie pas, on s'établissait. L'Eglise, il est intéressant de le noter, n'avait jamais considéré le consentement des parents comme nécessaire à la validité du mariage. Aussi, les familles ne pouvaient s'adresser aux tribunaux ecclésiastiques pour obtenir l'annulation des unions qu'elles désapprouvaient.

Mais le mariage était un contrat autant qu'un sacrement et les familles pouvaient ainsi faire appel aux parlements, juridictions laïques.

Régie par l'esprit de classe, la société française ne l'était pourtant pas par l'esprit de lucre. Si la question d'argent y revêtait une telle importance, c'est pour d'autres raisons. En effet, toutes les charges étant vénales, la valeur et l'esprit d'entreprise ne suffisaient pas à un jeune homme pour réussir.

Le droit d'aînesse jouait aussi son rôle. Les cadets, outre la vocation pour l'Eglise, n'avaient d'autres moyens de parvenir que le riche et glorieux mariage.



Le contrat de mariage d'A. Bosse

Décryptage :

A gauche, les parents négocient. Au centre le notaire rédige le contrat. A droite, enfin, les futurs mariés font plus amplement connaissance.

Nicolas de Bailleul

La requête du collège royal de France

Le document présenté ici témoigne de l'importance de la fonction de surintendant des finances que **Nicolas III de Bailleul** exerça à partir de **juin 1643**. Il s'agit d'une requête que les lecteurs et professeurs du collège royal de France adressèrent à **Nicolas III de Bailleul**, le **16 juillet 1643**, un mois après sa prise de fonction. Après avoir rappelé, dans un style d'une déférence outrancière, les mérites et les qualités du surintendant, ils lui demandent d'« honorer que les gages (salaires) des lecteurs et professeurs ordinaires du Roy, qui ont esté cy-devant divertis, leur soient restitués et que désormais lesdit lecteurs jouissent entièrement et paisiblement de leurs gages... ».



Dieu-donnée, a pourueu à vne charge & Dignité si importante, en la présente disposition de l'Etat & des affaires, de vostre tres-illustre personne, MONSEIGNEVR, que nous scauons estre remplie & comblée de tous les grands auantages d'esprit, de courage & de vertu; dans vne profonde intelligence & solide iugement des affaires, dans la probité des mœurs, dans la subline Sapience, Pieté, Iustice, Fidelité, Diligence, inclination au bien public, Charité, Discretion, Benignité, Accortize, & autres belles & rares parties, tant Chrestiennes que morales, mais toutes Eminentes, toutes Heroïques, toutes Souueraines.

Aussy auez-vous esté considéré, MONSEIGNEVR, comme vn Astre brillant en ce beau Ciel estoilé, en ce grand & lumineux Firmament de Iustice, l'Auguste & sacré Senat du Parlement de Paris: d'où vous auez esté tiré, trié & choisy par leur Majesté, comme on choisit & tire la Maistrresse Perle de la Nacre, Mere des fines perles; & du Corail arbrisseau pretieux, qui croist au fonds de la Mer Rouge & Liguitique; pour en suite, voire coniointement avec cette venerable & esclatante pourpre de President au Mortier, que vous portez si dignement depuis tant d'années, & faites reuieue avec tant d'honneur à l'Apogée de ce Soleil de Iustice, qui passe toutes les autres clartez: estre désormais, comme la pierre en l'Or, comme la maistrresse Perle au Collier, comme le Corail à l'ornement du Braslet & des Filets, appliqué & employé aux Finances, en titre de Grand Maistrre & Souuerain Directeur.

En quoy, MONSEIGNEVR, vostre toute sage & toute sainte administratiō, autāt elloignée de fourberies politiques, que le Ciel est de la Terre, paroît dès sō commencement & fleurit si glorieusement, resplendit si heureusement; que tous ceux qui y sont scauans & mieux entendus, & les gens de bien qui ayment à dire la verité, publient hautement, que vous estes en France, ce qu'est en Babylone cette merueilleuse & tant renommée Elpine, appelée la Royale, qui pouffe & estalle

quantité de tres belles & odoriferantes fleurs, dès le premier jour qu'elle est plantée.

C'est ce qui nous promet & fait esperer de vostre Direction si sagement encōmençee, MONSEIGNEVR, que la premiere Année nous sera la bonne Année, dans l'abondance de tant de fleurs, & en la certaine consequence des fruits, qui ne peuvent estre que tres-delicieux: & que les fleurs deuiendront autant de beaux bouquets & guirlandes d'honneur, pour entourer & orner vostre chef de couronnes infinies de Iustice & de gloire; & les fruits seront les gages, les recompenses, & les iustes pensions des bons & fidelles Officiers du Roy, comme sont les Lecteurs & Professeurs, qui mesme selon leur Institution, tiennent rang parmi les Commensaux de sa Majesté.

Ce sont eux, MONSEIGNEVR, qui se presentent maintenant à vous, qui ont recours à vostre sainte & nō sainte Charité & Promidence ciuile & paternelle; qui reclament vostre tres-equitable Iustice tousiours bien-faisante, & s'y confians entièrement; requierent auourd'huuy & supplient tres-humblement, que comme l'Or, la Perle, & le Corail bien préparé, bien dolez & distribuez par ordonnance du scauant & expert Medecin, sont remedes cordiaux, fortifiants & alexiteres, qui reestablisent les forces, chassent les venins, & releuent les malades languissans & abandonnez: Ainly les Finances du Roy, sagement partagées & iudicieusement distribuées selon la distinction des merites, par vos bons Arrefts & salutaires Ordonnances, c'est à dire, suiuant l'esprit de Dieu, qui regle & possède le vostre, MONSEIGNEVR, en Pieté & Iustice distributive (qui sont les colonnes du Royaume, & de tous les bons Estats, & les vrays Antidotes des malades Politiques) soient leur Restauration & leur remede Analapnetique & Cordiaux, qui les remettent & renforcent; qui animent leur Cœurs à l'exercice de leur charges; qui en fin reuèillent & reuiuiffent leur esprits, & releuent leur courages affoiblis depuis cinq

ingrates & steriles Années; durant lesquelles ils ont esté impitoyablement, & sans respect de leur condition & profession eminente dans les lettres, sans considerer leur Orde, Etablissement, & Fondation toute Royale & Authentique, destituez, ou du tout, ou d'vne grande partie de leur gages, quoy que tres-petits, & si dignement meritez; ayant esté inculpablement rebutez, indignement reiettez à des derniers Quartiers; & qui pis est, assignez sur des non valeurs, qui est à dire sur le Neant: & au reste traitez en telle confusion & desordre, que tels & peu ont receu le tout; & tel tien de l'Année; les autres plus, ou moins; plus tost, ou plus tard, au gré des Receueurs, & à la mesure des faueurs, recommandations, complaisances & importunités.

C'est le sujet, MONSEIGNEVR, qui après vous auoir rédu nos deuoirs, & fait la Reuerence, & offert humblement nos petits, mais tres-affectionnez seruices, nous amene vers vous, pour vous supplier de nous rendre Iustice, en estant vn des Princes; & à vostre mode, c'est à dire saintement, iudicieusement, amiablement: Et considéré ce rude & impitoyable traitement fait aux Lecteurs du Roy, sensibles à l'honneur de la Vertu & de la Iustice; traitement, qui n'est ny Chrestien, ny Legal; & qui ne se feroit pas mesmes aux Barbares & Estrangers, qui sont ordinairement les bien venus & les bien receus en France: & neantmoins s'est fait à gens du Royaume, à des Personnes qui viennent sans reproche; qui travaillent pour le public; qui seruent Dieu & le Roy, avec honneur & reputation de Doctrine & de Vertu, au Royaume tres-Chrestien, tres-ciuil, tres-poly, & à Paris; y ayant esté choisies & establies à cet effet, Fondées par le grand Roy d'heureuse memoire François I. pere des Lettres, dit le Clement; Augmentées & de Nombre de Professeurs, & de gages par Henry II. Charles I. X. Henry III. & notamment par Henry le Grand, tous de glorieuse memoire, & Louis XIII. que Dieu absolu,

pere du Roy regnant: Et institué pour le bien & l'exaltation de l'Eglise & de l'Etat; au sujet, & des bonnes lettres, des langues Latine, Grecque, Hebraïque, Arabique, Eloquence, & Sciences de toute sorte, mesmes Sacrées, Canoniques & Theologiques, au Collège Royal de France, en la fameuse Sorbonne, & en la Royale Nauarre.

Consideré, MONSEIGNEVR, le travail, l'assiduité, & grandes études desdits Lecteurs & Professeurs: Consideré le peu de moyens qu'ils ont, & tant plus ormez de Science, que chargés de Finance, portans plus de paine, que rapportés de recompense, ayant travaillé toute leur vie dans les bonnes lettres, sans auoir fait autre fortune: Et en fin eu esgard à la modicité de leur gages, en vn si florissant Royaume; & qui à peine suffisent pour leur nourriture; & moins pour leur entretènement en ce temps si cher; & beaucoup moins pour leurs livres, & pour fournir leur Bibliothèque (à faute de quoy neantmoins, ils se decederoient bien-tost, si de leur propres & de leur acquis, c'est à dire, par leur longues & continuelles études & travaux, ils n'estoient eux-mêmes des Bibliothèques viuantes.)

C'est raisons, dy-ie, Ciuilement & Chrestienement considérées, MONSEIGNEVR, IL VOVS PLAISE ordonner par Arrest sacré-saint, inuolable & perpetuel; & c'est dequoy nous vous supplions tres-reiueusement, & au nom de nostre bon Roy Louis XIV. Dieu-donné, & pour les heureux auspices de son Regne tres-Chrestien, tres-juste, tres-glorieux; & pour la splendeur du Royaume, & pour l'honneur, & la tres-glorieuse memoire de nos sùldits grands Roys, François I. Henry II. Charles IX. Henry III. les Valois, Henry le Grand, & Louis le Iusté les Bourbons, nos Fondateurs tres bons, tres-sages, & tant affectionnez aux Sciences & aux bonnes Lettres; & en fin, en faueur des Estudes & Sciences mesmes, qui sont fleurir & renommer les Estats, autāt & plus que les Armes;

IL VOVS PLAISE, dy-ie, d'ordonner,

Que les Gages des Lecteurs & Professeurs Ordinaires du Roy, qui ont esté cy-devant diuertis, leur soient pleinement restitués; & que deormais lesdits Lecteurs jouissent entièrement & paisiblement de leur Gages, sans y auoir de diminution, selon les formes anciennes, & suiuant les Estats du Roy, & assignations valables & effectives.

Ainly, MONSEIGNEVR, nous faisant Iustice, comme vous la faites tous les iours si consciencieusement à tant d'autres, vous nous ferés sous le premier honneur & titre du bon Roy, que Dieu a donné à la France, le bon Sur-Intendant, aussy Dieu-donné, le tant désiré, le tant attendu de tous les bons, & principalement de nous, qui dans nostre oppression, abandonnement & foiblesse, auons besoin d'vn homme de Dieu, d'vn Grand, d'vn Generateur, & d'vn Renommé Iusticier, d'vn Politique & Ministre tres-Chrestien, c'est à dire, de MESSIRE NICOLAS DE BAILLEVL, que Dieu garde.

Ouy, MONSEIGNEVR, c'est vous, qui obligiez de Iustice les Lecteurs du Roy, & leur Successeurs; Obligez aussy le Royaume, voire l'Eglise, & l'Etat; & nous particulièrement, à vous reconnoître & proclamer le Patron des Lettres, le Protecteur des Scauans, & le grand Bien-facteur des Lecteurs & Professeurs du Roy; qui desia pleins de confiance en vous, desaignent & meditent des Actions de grâces, mesme publiques & solennelles: des Eloges, des Inscriptions & Panegyriques en vostre honneur: & ce pendant le disposent à prier Dieu de cordiale deuotion & toute leur vie, pour vostre Santé & Prosperité; protestants de vouloir ainly viure & mourir

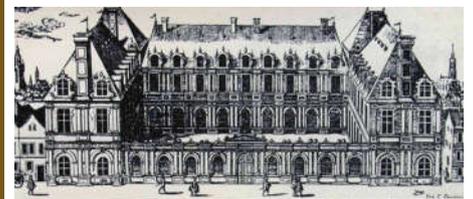
Vostres-humbles, tres-fidelles, & tres-obéissans Secriteurs, Lecteurs & Professeurs du Roy, à Paris,

En l'année de l'Institution du Collège Royal de France, le 16 Juillet 1643.

INSTITUTION

Conseil de direction et conseil des finances

Nicolas III de Bailleul assistait au conseil de direction et au conseil des finances qui se tenaient une dizaine de jours par mois, chaque séance durant 5 heures. Les affaires présentées étaient très nombreuses. Ainsi, en juin 1643, 47 affaires furent abordées en 9 séances de travail; en juillet 1643, ce fut 83 affaires en 7 séances.



Collège royal par S. de Brosse

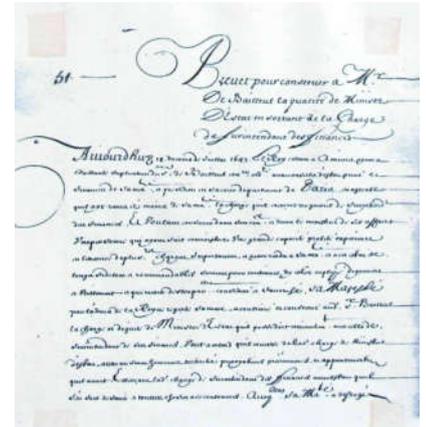
Nicolas de Bailleul

La Fronde (1648-1652)

Nicolas III de Bailleul quitte sa charge de surintendant des finances

Nicolas III de Bailleul quitte la fonction de surintendant des finances le **18 juillet 1647**. Il reçoit un «*brevet de retenue en la dignité et charge de ministre d'état, avec la jouissance des appointements de la charge de surintendant des finances, en faveur de Monsieur le président de Bailleul, nonobstant sa démission*» (c'est un brevet que le roi accorde à un officier qui entre en charge, pour la conserver après sa mort, à ses héritiers, ou une partie de son prix). Dans ce brevet, le roi souligne la grande capacité, probité et expérience de **Nicolas III de Bailleul**, prend note de sa démission et lui conserve la charge et dignité de ministre d'état, avec les mêmes honneurs, prérogatives, prééminences et appointements qu'il avait quand il exerçait la charge de surintendant des finances.

Nicolas III de Bailleul retourne au Parlement de Paris au moment où commencent les premières manifestations de ce que l'on appellera **la Fronde**.



La Fronde

Les années **1648-1652** sont marquées par une série de contestations auxquelles les historiens attribuent, traditionnellement, le nom de **Fronde**. Outre la mise en valeur de quelques événements importants (la chambre Saint-Louis, les journées des barricades, la fuite du roi et le siège de Paris, l'arrestation des princes, le massacre de l'hôtel de ville de Paris...), on a coutume de distinguer une **Fronde dite parlementaire (1648-1649)**, puis une **Fronde dite princière ou condéenne (1650-1651)**. Cette dernière est suivie d'une phase d'union puis de désunion des deux **Frondes**, avant la **grande guerre condéenne**, qui marque l'année **1652** et affecte surtout, cruellement, la région parisienne.

La Fronde parlementaire (1648-1649)

Au plus fort de la **Fronde parlementaire**, **Nicolas III de Bailleul** reste fidèle à la reine régente, jouant un rôle d'ambassadeur du Parlement :

- Début **1648**, attitudes critiques du Parlement à l'égard du pouvoir, notamment sur les édits bursaux. Mais, se sentant solidaire du conseil royal, **Nicolas III de Bailleul** s'oppose à cette attitude du Parlement.

- Contrairement à ses collègues présidents, **Nicolas III de Bailleul**, ministre d'état, est invité à participer au conseil de la reine, particulièrement au cours de l'épisode critique de la **Fronde parlementaire**, où toutes les cours souveraines assemblées solidairement rédigent un arrêt d'union dans la **chambre Saint-Louis**, le **13 mai 1648**.

- Mais le Parlement reste ferme sur sa volonté de délibérer pour la «*réformation*» de l'Etat. Aussi, porté par la victoire de **Lens**, **Mazarin** fait arrêter les principaux meneurs du Parlement, ce qui provoque la violente réaction des **26, 27 et 28 août 1648**, qui voit Paris se couvrir de **barricades**. La situation engendrée par l'opposition parlementaire persiste jusqu'à la fin de l'année **1648**, dans une ambiance de grande tension. Aussi cette situation force la cour à se retirer à **Saint-Germain-en-Laye**, dans la nuit du **5 au 6 janvier 1649**.

- Dès lors, les positions se précisent : «*Le parlement assemblé (l'on trouva fort à redire que les présidents de Bailleul et de Maisons ne s'y trouvèrent pas) déclare auteur de tous les désordres de l'Etat, le cardinal Mazarin, et perturbateur du repos public : lui enjoint de désemparer dans vingt-quatre heures de près de la personne du roi et du royaume dans huit jours, à peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté, avec défenses à toute personne, de quelques conditions et qualités qu'elles soient, de l'assister ; et enjoint à tous de lui courre sus*». Dans un arrêté du **19 janvier 1649**, le Parlement exhorte tous ses membres à rejoindre le Palais, sous peine d'être déchu ; on retrouve, à cette période, **Nicolas III de Bailleul** auprès de la reine, à Saint-Germain-en-Laye.

- Paris, soumis à un blocus par les troupes royales commandées par le **prince de Condé**, organise la résistance et s'arme. On assiste aux premières opérations militaires dont les campagnes autour de Paris vont tant souffrir. Mais bientôt, toutes les conditions sont réunies pour voir des négociations prendre place entre le Parlement, soucieux de ne pas se laisser emporter par les agitations du peuple inconstant, et le pouvoir royal qui craint un soulèvement de toutes les provinces du royaume. Une paix, dite de **Rueil**, est enregistrée le **31 mars 1649**, le roi entre triomphalement à **Paris** le **18 août 1649**. C'est la fin de la **Fronde parlementaire**.



«**Avis que donne un frondeur aux parisiens qu'il exhorte de se révolter contre la tyrannie du cardinal Mazarin**»

Nicolas de Bailleul

La Fronde (1648-1652)

La Fronde princière (1650-1652)

Il faut attendre le **18 janvier 1650** pour voir **Nicolas III de Bailleul** au cœur d'un événement important qui se trouve être le grand tournant de la **Fronde**. En effet, décidés à frapper un grand coup, **Anne d'Autriche** et **Mazarin** organisent et réalisent l'arrestation du **prince de Condé**, du **prince de Conti** (son frère), et du **duc de Longueville** (son beau-frère). **Nicolas III de Bailleul** y est comme ministre d'état assistant au conseil d'en-haut.

Cet événement déclenche une guerre civile où l'on voit les princes tenter de soulever les provinces. Les opérations militaires se déroulent tout au long de l'année **1650**, en **Normandie** d'abord, puis dans le **Limousin**, le **Périgord**, le **Poitou**, la **Bourgogne**, la **Provence** et se terminent en **Guyenne** où la princesse de Condé s'est réfugiée, province qui devient alors la base du soulèvement. Le Parlement de Paris, à son tour, rejoint le camp du **prince de Condé** le **30 décembre 1650**. **Mazarin** libère les princes, le **13 février 1651**, et s'exile près d'**Aix-la-Chapelle**, d'où il ne cesse de correspondre avec la reine régente pour diviser les frondeurs. On assiste, durant l'année **1651**, à une confusion de négociations qui conduit à une désunion entre les frondeurs, notamment entre le Parlement de Paris et les princes. Le **prince de Condé**, multipliant ses exigences, entre en rébellion en **juillet 1651**. C'est le début de la **Fronde Condéenne**, qui se terminera en **octobre 1652** par la défaite du **prince de Condé** et son exil.



18 janvier 1650

Arrestation des princes

Au Parlement de Paris, le président **Le Coigneux** étant mort en **août 1651**, **Nicolas III de Bailleul** devient **second président**, ayant un rôle plus actif d'organisation et de contrôle des séances du Parlement, tout au long de cette année **1652** qui sera sa dernière année de vie et qui verra la fin de la **Fronde**. On le voit intervenir au Parlement dans différentes situations où il montre diverses facettes de sa personnalité, se comportant comme un **premier président**, sans être nommé, après le départ de **Mathieu Molé**, qui devient **garde des sceaux**. Ne craignant pas de donner sa position même si le sujet ne fait pas l'unanimité, il sait faire preuve tantôt de civilité tantôt de fermeté.

Le **11 avril 1652**, le **prince de Condé** entre dans Paris où il n'a pas été vu depuis le **22 septembre 1651**, quand il part à Bordeaux prendre la tête

2 juillet 1652

Bataille du faubourg Saint Antoine

Défaite du prince de Condé



de la rébellion. Le **12 avril**, il se présente au Parlement comme une victime, «*il ne s'est retiré sitôt dans son gouvernement qu'il y a ressenti les effets de la persécution de ses ennemis, contre lesquels il n'a voulu néanmoins rien entreprendre, qu'avec l'avis du parlement. Il croit être obligé de déclarer à la compagnie qu'il n'avoit pris aucune liaison dedans ou dehors le royaume, que pour l'expulsion du cardinal Mazarin et la paix générale ; il posera les armes aussitôt que le cardinal sera hors du royaume.*».

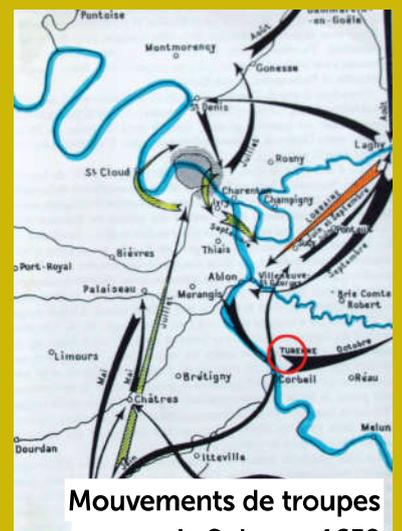
Bien au contraire, ses troupes sont en opération, notamment dans la région parisienne. Elles portent l'épée contre les troupes du roi commandées par le maréchal d'**Hocquincourt**.

Pour le président **de Bailleul**, l'écart entre ses actes et ses déclarations est inacceptable. Il va donc exprimer officiellement, en séance, son regret de le voir tirer l'épée contre les troupes du roi : «*M. le président Le Bailleul dit à M. le prince qu'il eût bien souhaité de le voir en sa place, dans un autre état que celui auquel il se trouvoit à présent, étant condamné par une déclaration du Roi enregistrée dans le parlement et ayant encore les mains sanglantes de la défaite des troupes du Roi...*».

La Fronde dans la région de Soisy !

De très graves désordres de guerre se déroulent, notamment dans la région de **Corbeil** où se trouve **Soisy-sur-Seine**, la seigneurie de **Nicolas III de Bailleul** : «*Grand bruit de gens de guerre et voleurs dans les faubourgs de St-Victor et St-Marceau. La nuit suivante, Juvisy, Athis et autres villages de ce côté-là vers Corbeil, pillés par des gens de guerre. Petit-Bourg attaqué et défendu par l'abbé de La Rivière...*» (29 avril 1652). Au parlement, le 14 mai 1652, «*M. de Bailleul s'est plaint de l'augmentation du désordre de la ville depuis 4 jours, lequel étoit venu à tel excès qu'il n'avoit plus de sureté ni liberté dans nos places..., le jour d'hier, au sortir du Palais, son carosse avoit été investi de plus de 500 hommes qui lui avoient dit plusieurs injures, l'appelant mazarin et qu'il falloit le tuer.*» «*M. le président de Bailleul eut son valet de chambre tué à son côté et le capitaine de Paris qui l'accompagnoit eut ses habits percés de plusieurs coups...*». (25 juin 1652). De **mai à octobre 1652**, trois armées vont manœuvrer et s'affronter dans un périmètre qui va de **Corbeil** à **Charenton** et d'**Etampes** à **Lagny** ; l'armée du roi commandée par

Turenne, celle du **prince de Condé** et celle du **duc de Lorraine**. Pillages, meurtres, destructions... toute vie normale s'arrête. Les registres paroissiaux de Soisy gardent la trace de ces malheurs, comptabilisant **164 décès en 1652**, soit 4 fois plus que les autres années.



**Mouvements de troupes
autour de Soisy en 1652**

Nicolas de Bailleul

La mort de Nicolas III de Bailleul (1652)

Nicolas III de Bailleul décède le 20 août 1652

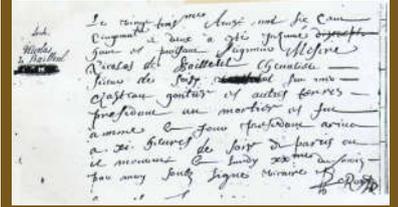
Nicolas III de Bailleul décède le **20 août 1652**, alors que la région parisienne, où se trouve sa propriété de Soisy, est sous la pression des troupes du roi, de Condé et du duc de Lorraine. Il n'aura pas vécu assez longtemps pour voir l'attitude nouvelle des bourgeois de Paris, conséquence des graves événements de la porte Saint-Antoine et de l'Hôtel de ville de Paris, qui, le **24 septembre 1652**, manifestent contre les princes, au Palais Royal. Le sort de la Fronde condéenne est alors scellé : le **13 octobre 1652**, le **prince de Condé** s'enfuit vers Bruxelles et se met au service de l'Espagne ; le **21 octobre 1652**, le roi, proclamant une amnistie générale, excepté quelques grands et douze parlementaires, fait une entrée triomphale dans Paris ; le **26 octobre 1652**, le roi rappelle officiellement **Mazarin** mais le Parlement se voit *«interdire à l'avenir aucune connaissance des affaires de l'Etat et des finances»*.

Une statue et un portrait de marbre

En **1655**, **Elisabeth Marie Mallier**, la veuve de **Nicolas III de Bailleul**, décide de faire, dans la chapelle seigneuriale de Soisy-sur-Seine, *«la statue et portrait de marbre de deffunct monseigneur le président de Bailleul»*. Elle choisit comme maître d'œuvre le sculpteur **Philippe de Buyster** et comme conseiller **Mansart** ; elle décrit dans un acte ce qu'elle désire : *«la figure sera faite agenouillée et la teste ressemblant à celle qui a esté faite délivrée pour modèle par l'entrepreneur, de quatre pieds, trois poulces de hauteur, grande comme nature, avec un oreiller ou carreau sous lesdicts genouils posés sur une plinte, le tout du plus beau marbre blanc, loyal et marchand qui se puisse trouver. Plus sera fait un pupitre de pareil marbre audevant de ladite figure où seront incrustés les armes dudict seigneur, le tout selon le modèle qui en sera accordé .../... Moyennant laquelle somme de dix huit cens livres, ledict entrepreneur s'obligera de faire et parfaire ladite figure priante vestue de sa robe de cérémonie de belle grandeur et amplitude qu'elle puisse estre trouvée raisonnable par monsieur Mansart .../... posé et mis en place dans l'église dudict Soisy et ce, dans six mois à commencer de ce jourd'huy...»*.

Ce beau monument a disparu de l'église de Soisy. D'après **M.F. de Guilhermy**, auteur des **Inscriptions de la France du V^e au XVIII^e siècle**, *«il paraît certain que ces deux figures, achetées par un peintre en bâtiment du village, ont été revendues par celui-ci à un amateur parisien»*. Par contre, il reste l'épithaphe en latin, gravée sur une table de marbre noir (1m47 sur 83cm), encadrée d'une bordure de travail soigné, comprenant au sommet une élégante tête d'ange et à la partie inférieure une tête de mort accompagnée d'ossements et couronnée de lauriers.

Registre paroissial de Soisy



Le 23 août 1652 :

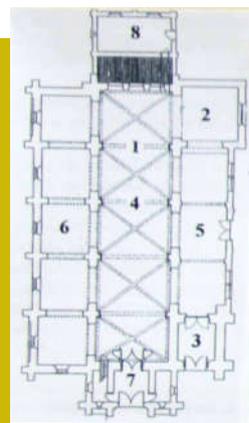
«Le vingt troisième août 1652, a été inhumé haut et puissant seigneur messire Nicolas III de Bailleul, chevalier, sieur de Soisy, Vatetot sur mer, Château-Gontier et autres terres, président au mortier et fut amené le jour précédent, arriva à 11 heures du soir de Paris où il mourut le lundi 20ème du mois, par moi soussigné vicaire. Leroy.»



Le sculpteur
Philippe de Buyster



Epithaphe en latin
en mémoire de
Nicolas III de Bailleul
encore présente en
l'église de Soisy



Plan de l'église de Soisy :

- 1- Chœur XIII^e
- 2- Chapelle des Bailleul XVII^e
- 3- Tour du clocher XVIII^e
- 4- Nef XVIII^e
- 5/6- Bas-côté sud et nord XIX^e
- 7- Porche XIX^e
- 8- Sacristie XIX^e